

LE DÉBUT DU SYSTÈME

DES

Revendications algériennes contre le Maroc

(1876-1881)

ORIENTATION NOUVELLE DE LA POLITIQUE FRANÇAISE

En dépit des apparences, la situation était plutôt trouble dans les confins algéro-marocains, au cours de la deuxième quinzaine de septembre 1876. Le passage du Sultan dans la région d'Oudjda venait d'agiter les tribus algériennes de la frontière, particulièrement sur les Hauts-Plateaux où l'état d'esprit de quelques groupements laissait beaucoup à désirer. Chez nos voisins, l'apparition de Mouley El Hassane, à la tête d'une armée importante, avait fait sensation ; les populations de l'amalat devinaient certainement la portée politique de cette manifestation, qu'elles devaient être tentées d'exploiter contre nous.

Le Souverain chérifien voulait étendre son autorité dans l'est du Maroc et y jouer un rôle actif, au lieu de se borner à subir les événements comme son prédécesseur ; il désirait régner en maître absolu dans toute l'étendue de ses Etats, en traitant au moins d'égal à égal avec les puissances chrétiennes. Ces sentiments étaient très compréhensibles, mais ils conduisaient Mouley El Hassane à rechercher des satisfactions susceptibles de porter atteinte aux intérêts de la France en Algérie. Pendant la mission à Oudjda du général Osmont, le Premier Vizir

avait insisté sur l'urgence d'une délimitation exacte de la frontière ; le lieutenant-colonel Aublin, délégué du Gouverneur général, s'était contenté d'éluder la proposition. Du côté français, on craignait en effet de provoquer, par ces tractations, l'intervention de tiers dans les affaires marocaines ; il était d'ailleurs à présumer, que le Makhzen aurait essayé de tirer parti des clauses ambiguës du traité de 1845. Un règlement définitif de la question eût pourtant présenté de sérieux avantages, puisqu'il s'agissait simplement de fixer, avec certitude, une limite déjà admise et que cela ne changeait en rien notre position à l'égard du Maroc ; malheureusement, ce règlement n'était possible qu'à condition d'être décidés à soutenir énergiquement nos droits, sans admettre aucune immixtion étrangère dans le débat (1).

Un pareil état de choses entraînait des complications ; il empêchait l'établissement de relations confiantes, malgré les protestations officielles d'amitié. Sous l'impression des réceptions récentes d'Oudjda, les autorités françaises gardaient néanmoins certaines illusions sur les dispositions des agents marocains ; elles croyaient notamment pouvoir compter sur l'amel Boucheta ould El Baghdadi. Quand la mission du général Osmont se trouvait au camp du Sultan, l'amel s'était montré fort empressé, si bien que le lieutenant-colonel Aublin avait proposé au Gouverneur général d'envoyer un cadeau à ce fonctionnaire chérifien, afin de reconnaître ses bons offices. Boucheta ould El Baghdadi allait, sous peu, prendre une toute autre attitude et nous créer des embarras, d'accord avec son Souverain.

La menace indécise, qui pesait sur les rapports de l'Algérie avec le Maroc, ne pouvait être perçue que par un

(1) Voir : L. Voinot, L'imbroglio marocain et l'entrevue du général Osmont avec le Sultan à Oudjda, 1874-1876 ; in *Revue Africaine*, n° 315 du 2^e trimestre 1923.

petit nombre d'initiés ; à Paris, on songeait surtout à enserrer l'Empire des Chérifs dans les rets de la diplomatie. Lors de la venue de Mouley El Hassane à Oudjda, on envisagea l'installation d'un agent consulaire dans cette localité ; ce projet dénotait une méconnaissance complète de la situation des confins. Comme le fit justement remarquer le chef d'escadron Charpentier, commandant supérieur de Marnia, la totalité du commerce algéromarocain se faisait sur les marchés algériens de Nemours, Marnia et Sebdoû ; il n'y avait à Oudjda ni sujets, ni commerçants français. Dans ces conditions, l'agent consulaire était inutile ; sa présence dans l'amalat aurait même été une cause de difficultés, par suite de la nécessité inévitable d'assurer sa protection en cas de troubles.

A la même époque, le retour à l'action directe fut définitivement condamné ; on érigea en principe absolu l'interdiction de franchir la frontière au nord de Teniet es Sassi, mais les Français devaient être les seuls à s'y conformer. Ceux-ci n'eurent plus qu'à subir passivement les agressions des Marocains, alors que, dans certaines circonstances, des ripostes judicieuses auraient procuré des résultats immédiats. Le respect scrupuleux de la limite amena l'emploi exclusif du procédé des revendications par voie diplomatique ; on prescrivit aux autorités locales d'enregistrer régulièrement les dommages éprouvés par les ressortissants français, de manière à présenter les listes au Makhzen au moment jugé opportun. Appliquée à un pays anarchique, où le pouvoir central n'était pas en mesure d'imposer sa volonté, ce système offrait de multiples inconvénients. Les négociations sans fin, qui nuisaient à notre prestige, n'aboutissaient qu'à des réparations tardives ; d'autre part, les sommes réclamées au gouvernement chérifien n'étaient jamais payées par les vrais coupables, ce qui engageait ceux-ci à continuer leurs méfaits en méprisant nos impuissantes protestations. La politique de non-intervention allait nous valoir

de nombreux ennuis, dont beaucoup auraient pu être évités en montrant plus de fermeté (1).

LE RÉSULTAT DES MANŒUVRES DU MAKHZEN DANS LES CONFINS ALGÉRO-MAROCAINS

LA CRISE PROVOQUÉE PAR L'INTERVENTION MAROCAINE
DANS CERTAINES TRIBUS SOUMISES AU CONTRÔLE FRANÇAIS

Après le départ d'Oudjda du Sultan, alors que le voyage de celui-ci était encore l'objet de nombreux commentaires dans les tribus, l'amel s'efforça de prévenir les esprits contre les Français. Boucheta ould El Baghdadich cherchait à dénaturer le but de l'entrevue du général Osmont avec Mouley El Hassane, pour faire croire que son maître avait l'intention bien arrêtée de nous imposer une rectification de frontière. Cette propagande faisait, sans nul doute, partie d'un plan arrêté avec le Sultan, car celui-ci écrivit aux Hamyane Djembâ, du cercle de Seb-dou, afin de leur rappeler qu'ils étaient ses sujets. Cette démarche souleva une grosse émotion dans la tribu ; il en résulta des discours hostiles et des troubles, qui s'aggravèrent par suite de la dissidence du caïd El Hadj El Hebib ould Mebkhout. Ce chef indigène prit la fuite, le 19 octobre 1876, après avoir tiré un coup de pistolet sur l'officier du bureau arabe d'El Aricha, qui l'interrogeait à propos d'une réclamation pour dettes. Le commandant Ben Daoud, commandant supérieur de Seb-dou, se transporta au milieu des campements des Hamyane et réussit à les calmer, mais les émissaires marocains ne cessèrent pas d'exciter les fanatiques.

L'agitation s'étendit peu à peu et le malaise gagna le

(1) Pièces 1 et 2. — Noël, Documents pour servir à l'histoire des Hamyane et de la région qu'ils occupent, in *Bulletin Société de Géographie d'Oran*, septembre-décembre 1915.

cercle de Marnia. Les populations s'attendaient au prochain retour du Sultan, qui devait régler, suivant ses vues, toutes les affaires de la frontière. Le bruit courut que les Hamyane avaient envoyé une adresse au Souverain marocain, en lui demandant à passer sous son commandement ; des défections paraissaient probables à brève échéance. Sur ces entrefaites, on apprit, le 6 novembre, qu'une dizaine de cavaliers du Makhzen d'Oudjda, porteurs de lettres du Sultan et de l'amel, étaient venus chez les Hamyane Djembâ pour percevoir l'impôt; Boucheta ould El Baghdadi, prié de fournir des explications, se retrancha derrière les ordres de son maître. Cet acte constituait une violation de territoire, puisque les Hamyane étaient soumis à notre autorité, aux termes du traité de 1845.

Des intrigues furent également ourdies chez les Beni Mengouch, Attia et Oulad Mansour, de l'annexe de Nemours, par l'intermédiaire de quelques chefs marocains de la rive gauche du Kiss. Ces trois fractions relevaient du Maroc, quoique domiciliées en Algérie, mais, à la suite de la campagne de 1859 contre les Beni Snassen, nous avions rompu les derniers liens les rattachant à leur pays d'origine, sans toutefois les astreindre à l'impôt : on doit ajouter que le gouvernement chérifien n'avait pu que constater cette situation de fait, qui mettait fin à une clause bizarre du traité de 1845. Les Beni Mengouch, Attia et Oulad Mansour paraissaient disposés à payer une redevance annuelle au Sultan, en signe de soumission : l'autorité française intervint avec une amicale fermeté et les fit renoncer à ce projet, dont la réalisation ne répondait point à leur véritable intérêt.

Les agissements du Makhzen tendirent les rapports entre le Maroc et l'Algérie. Au sujet de l'affaire des Djembâ, on défendit à ceux-ci de payer les sommes réclamées par l'amel et le gouvernement français protesta auprès de la cour de Fez. Cette attitude impressionna les Djem-

bâ, qui avaient bien accueilli les mokhazenis marocains, aussi s'abstinrent-ils de continuer les versements commencés ; le 22 novembre, les agents de l'amel prirent le parti de se retirer. Au mois de décembre, le Sultan promit de blâmer Boucheta ould El Baghdadi et de faire rembourser l'argent indûment perçu ; il était entendu que le fonctionnaire chérifien effectuerait personnellement la remise des fonds. Pendant que ces négociations avaient lieu, l'agitation fomentée par l'amel avait d'ailleurs entraîné le départ en dissidence d'une partie des Hamyane, à la fin de l'année 1876 ; ces dissidents commettaient des actes de banditisme en Algérie.

Chez nos voisins, l'attention n'était pas accaparée par ces incidents au point d'amener l'oubli des querelles intestines. Après la chute de Mohammed ould El Bachir, ses ennemis, parmi lesquels se trouvaient les Angad, s'étaient rangés du côté du nouvel amel, tandis que les partisans du chef des Beni Snassen restaient dans l'opposition, sous la direction de son neveu El Hadj Mohammed ould Mimoun ; le conflit menaçant de se développer, Boucheta ould El Baghdadi avait dû intervenir pour arrêter les hostilités. Dans le courant de janvier 1877, ce dernier reçut des lettres du Sultan approuvant sa conduite, mais, malgré l'appui moral de Mouley El Hassane, il ne parvint pas à empêcher quelques engagements. Le calme se rétablit vers la fin de février, avec l'expulsion de la famille des Oulad El Bachir qui se réfugia chez les Guelaya puis, deux ans plus tard, en Algérie. Il était dans notre destinée de toujours recueillir les vaincus.

Au début de 1877, la situation demeurait assez délicate dans le sud du cercle de Sebdou. Les Hamyane dissidents avaient envoyé à Fez une délégation, qui comprenait quelques Hamyane soumis ; l'excellent accueil reçu à la cour chérifienne par cette délégation produisait un mauvais effet et poussait nos tribus à la rébellion. Les nouvelles de la guerre russo-turque contribuaient

d'ailleurs à accroître le malaise. Dans le but de combattre ces tendances hostiles, on résolut de montrer des troupes dans le Sud. Le général de Flogny, commandant la subdivision de Tlemcen, organisa une colonne dans cette ville; il la conduisit ensuite à El Aricha, d'où elle partit, le 15 février, afin de parcourir la région des ksour de l'Oranie. Boucheta ould El Baghdadi fit dire à ses administrés des Hauts-Plateaux de se tenir prêts à marcher, mais de ne pas attaquer les soldats français. L'amel ne semblait pas se soucier du blâme officiel de Mouley El Hassane, qui lui conservait certainement sa confiance; ce fonctionnaire marocain continuait à se mêler aux intrigues des Hamyane et il ne manquait pas d'ouvrir sa porte à leurs émissaires. Durant l'absence de la colonne, des complications pouvaient donc surgir dans le Nord; en prévision d'événements de ce genre, le commandant Charpentier groupa les campements du cercle de Marnia à une certaine distance de la frontière, de manière à leur permettre de se défendre contre les maraudeurs.

Avant de se diriger vers le Sud avec la colonne, le général de Flogny avait essayé de s'entendre avec l'amel, pour fixer la date à laquelle celui-ci lui aurait apporté le montant des sommes perçues chez les Djembâ; le commandant de la subdivision de Tlemcen voulait que la remise de cet argent ait lieu à El Aricha, en présence de tous les chefs des Hamyane. Boucheta ould El Baghdadi ne tenait nullement à se soumettre à cette condition; il s'y déroba en prétextant qu'une nécessité impérieuse l'obligeait à assister à une expédition contre les Beni Snassen. L'amel évitait ainsi de faire, en quelque sorte, amende honorable en public, devant le front des troupes; le général de Flogny dut renoncer à la mise en scène projetée en vue de rendre la réparation plus éclatante. Lorsque Boucheta ould Baghdadi se décida enfin à payer, quelque temps après le retour de la colonne, le commandant Ben Daoud fut délégué pour recevoir les fonds; il

se rendit à Magoura, escorté par un peloton de Chasseurs d'Afrique et par des goumiers. Le commandant supérieur de Seb dou rencontra l'amel d'Oudjda en ce point ; ce dernier lui restitua 2.500 francs qu'on rendit immédiatement aux chioukh des Djembâ. Il avait fallu bien des démarches et une longue attente pour obtenir cette satisfaction (1).

L'ENVAHISSEMENT INCESSANT DU TERRITOIRE ALGÉRIEN
PAR LES TROUPEAUX DU MAROC

Pendant que l'amel se livrait à de sournoises manœuvres antifrancaises, ses administrés en prenaient à leur aise avec nos tribus d'Algérie ; ils franchissaient à tout instant la frontière et s'installaient dans les parcours de celles-ci avec leurs nombreux troupeaux. Dès le mois d'octobre 1876, plusieurs douars marocains s'étaient établis chez les Beni Ouacine et les Beni bou Saïd, où leurs animaux commettaient des dégâts ; ils n'avaient pourtant pas osé résister à l'ordre d'évacuation, à l'exception d'un douar des Beni Hassane, que l'on avait désarmé et interné sur la rive droite de la Tafna. Les tentes des Oulad El Abbès, après avoir obéi, étaient restées au voisinage de Sidi Zaher et s'obstinaient à faire paître leurs troupeaux en territoire algérien. Les réclamations adressées à l'amel, auquel on remettait en même temps les listes des dommages, ne donnaient aucun résultat ; Boucheta ould El Baghdadi s'en tirait par des promesses non suivies d'effet et l'on constatait, tous les jours, de nouveaux empiètements. Devant l'inertie de l'autorité ma-

(1) Pièces 3, 4, 5 et 8. — Documents sur l'histoire des Hamyane, loc. cit. — Noël, Documents historiques sur les tribus de l'annexe d'El Aricha, in *Bulletin Société de Géographie d'Oran*, mars 1919. — De La Martinière et Lacroix, Documents sur le Nord-Ouest africain, t. I et II. Alger, 1894 et 1896. — L. Voinot, Oudjda et l'Amalat. Oran, 1912.

rocaine, le commandant supérieur de Marnia s'était décidé à intervenir lui-même, dans le courant de décembre, à la tête d'un escadron de spahis et des goums du cercle. A l'arrivée de ces forces, la plupart des douars étrangers s'étaient hâtés de déguerpir ; deux douars récalcitrants avaient été reconduits à la frontière sous escorte. Il avait suffi d'un geste énergique pour dégager de suite le territoire de nos tribus.

Le répit fut de courte durée. Quand ils ne se battirent plus avec les Beni Snassen, les Angad recommencèrent à pousser leurs troupeaux en Algérie, à la recherche de pâturages ; l'herbe faisait défaut chez nous comme chez nos voisins. Les bergers saccageaient les cultures, ébranchaient les oliviers et les térébinthes et dévastaient tout le pays ; l'amel se bornait à des protestations de bonne volonté en réponse à nos observations. On organisa des patrouilles indigènes pour compléter le service de surveillance déjà assuré par des spahis, mais on ne parvint pas à arrêter l'invasion. Le 14 février 1877, une bande de cavaliers et de piétons, escortant des troupeaux, pénétra de force au milieu des champs des Beni bou Saïd, l'injure à la bouche, en menaçant de tirer sur les propriétaires qui protestaient ; les hommes de la tribu, qui se trouvaient dans les environs, se rassemblèrent aussitôt en armes afin de refouler les assaillants. A la nouvelle de ces incidents, le commandant Charpentier fit partir en hâte le chef du bureau arabe de Marnia avec les cavaliers disponibles, mais, à l'arrivée de ce renfort, les Angad avaient disparu. Il n'était pas possible qu'une pareille agression demeurât impunie. L'amel, mis en demeure de prendre les sanctions nécessaires, n'osa pas se dérober ; il infligea une amende de 415 francs au douar auquel appartenait les coupables. Le 4 mars, une rixe faillit encore éclater entre des gens des Beni bou Saïd et des bergers du même douar, qui avaient pénétré dans les champs d'orge de la rive droite de l'oued El Abbès.

Le chef du bureau arabe se rendit sur les lieux et obligea les Angad à repasser la frontière avec leurs animaux. Malgré la déclaration de Boucheta ould El Baghdadi, qui promettait de sévir, les douars des Angad revinrent trois jours plus tard en territoire algérien et lâchèrent leurs troupeaux dans les terrains cultivés. Les Marocains étaient enhardis par les ménagements inouïs des Français, dont les récriminations les touchaient peu ; une répression vigoureuse pouvait seule intimider nos voisins, mais la consigne interdisait aux autorités algériennes de se substituer aux agents du Makhzen, impuissants et hostiles. De nouvelles difficultés surgissaient à chaque instant. Le 14 mars, une patrouille rencontra des troupeaux encadrés par une troupe d'hommes à pied et à cheval, auxquels elle intima l'ordre de se retirer ; ceux-ci répondirent par des menaces. En l'occurrence, l'emploi de la force eût été justifié ; au lieu d'agir ainsi, on s'adressa à l'amel qui, fort heureusement, voulut bien renvoyer les délinquants au Maroc.

Pendant les mois de juin et de juillet, on dut supporter de continuelles invasions ; l'impunité augmentait l'audace des Angad et nos avertissements à l'amel ne changeaient rien à la situation. Des bergers détruisirent les abords des puits de Mehaguen et de Zoudj El Beghal ; d'autres coupèrent les branches de nombreux térébinthes au lieu dit « le Bois de Betoum », à moins de dix kilomètres de Marnia ; à la mine des Mâaziz, certains allèrent jusqu'à saccager une vigne. Les Marocains entraient de tous les côtés à la fois ; leurs troupeaux, chassés d'un endroit, réapparaissaient immédiatement sur un autre point, en trompant la vigilance des patrouilles. Celles-ci devant se borner à repousser les envahisseurs, leur efficacité était faible ; elles jouaient à peu près le rôle des épouvantails à moineaux. Indépendamment des déprédations, dont beaucoup de nos administrés étaient victimes, la collectivité avait de plus à souf-

frir de la disparition des pâturages ; par suite de l'insuffisance de nourriture, le cheptel du cercle de Marnia se trouvait dans un très mauvais état d'entretien.

Devant de tels abus, les Français finirent par perdre patience, d'autant que l'amel ne répondait plus aux réclamations ; l'attitude du fonctionnaire chérifien paraissait plutôt encourager les méfaits de ses ressortissants. Le général commandant la subdivision de Tlemcen se décida, le 19 août, à autoriser la saisie des troupeaux, qui ne seraient rendus aux coupables qu'après paiement des pertes subies par les Algériens. Durant le gros de l'été, il y eut d'ailleurs une accalmie, parce que la chaleur ne permettait pas aux Angad de laisser séjourner les animaux dans la plaine.

Au cours de la dernière quinzaine de septembre, les Marocains reprirent leurs incursions ; sept troupeaux du douar Beni Hassane apparurent les premiers et se répandirent chez les Mâaziz, les bergers se comportant avec le sans-gêne habituel. Aussitôt qu'il en fut informé, le commandant Charpentier se disposa à agir ; il sortit de Marnia le 20 septembre, à la pointe du jour, avec le chef du bureau arabe, 25 goumiers et une division du 1^{er} escadron de spahis, en ayant soin de n'avertir l'amel qu'au moment du départ. Lorsqu'il arriva sur le terrain, le commandant supérieur enleva sans résistance le millier de moutons et les quelques centaines de chèvres qui paissaient vers l'oued Zelzella ; il mit ces animaux sous séquestre et fit savoir à Boucheta ould Baghdadi que, pour rentrer en possession, les Beni Hassane devaient d'abord indemniser leurs victimes. Après des pourparlers avec le cheikh de cette fraction, un accord intervint ; celui-ci laissa trois otages à Marnia pour garantir le versement d'une somme de 800 francs, qui fut à peu près intégralement payée. Cet exemple arrêta net les envahissements. Si les Français avaient eu moins de scrupules, vis-à-vis de gens qui en étaient dépourvus, les agissements inad-

missibles des Marocains auraient cessé beaucoup plus tôt (1).

L'IRRITANTE QUESTION DU TRACÉ DE LA FRONTIÈRE

Depuis 1874, les Beni Hamlil soulevaient des difficultés à propos du tracé de la frontière dans la région du Teniet Mechamiche. Le 28 décembre 1876, ils avaient été sur le point de se battre avec les Oulad Nehar, auxquels ils contestaient la propriété d'un terrain situé près du col ; les prétentions des Beni Hamlil n'étaient pas fondées, mais l'amel leur conseillait néanmoins d'occuper le terrain en litige, au besoin par la force. Il y avait eu également d'autres incidents entre les Oulad Nehar et les Beni Hamlil, qui, à diverses reprises, avaient fait paître des troupeaux dans les cultures de leurs voisins ; des rixes s'étaient produites, rixes aggravées par des razzias réciproques, de sorte que les rapports se trouvaient très tendus dans les premiers mois de 1877. Bien que présentant une certaine analogie avec les incursions des Angad dans le cercle de Marnia, les pointes des Beni Hamlil chez les Oulad Nehar en différaient cependant, du fait que des revendications territoriales servaient de prétexte. La question de la limite vint d'ailleurs en discussion, au sujet des cultures de la plaine de Missiouine ; afin d'éviter de nouveaux conflits, on se résigna à la traiter, une fois de plus, avec les autorités marocaines.

Le 2 mars 1877, le capitaine Calley Saint-Paul, chef du bureau arabe de Seb dou, se transporta à la frontière, où il eut une entrevue avec un délégué de l'amel. Il fut reconnu que les Beni Hamlil avaient soulevé à tort l'agitation. Pour concilier les deux thèses en présence, relativement à l'interprétation des termes du traité de 1845, le capitaine Calley Saint-Paul proposa de tracer des li-

(1) Pièces 2, 3, 4, 6, 7 et 8.

mites provisoires, que ne dépasserait aucune des parties en cause, et l'on adopta cette solution ; on créait ainsi une quatrième zone neutre englobant les terrains litigieux. Les trois premières zones neutres, admises lors de l'établissement du *modus vivendi* de 1874, se trouvaient dans la plaine de Marnia. La décision prise donnait une satisfaction partielle au délégué marocain, lequel subissait l'influence des Beni Hamlil et n'osait pas refuser de soutenir leurs réclamations injustifiées. A la suite de cette conférence, Boucheta ould Baghdadi emprisonna à Oudjda six notables des Beni Hamlil, qu'il relâcha bientôt sur les instances des Angad. L'amel infligea pourtant à la tribu des Beni Hamlil une amende de 2.700 francs, dont il ne manqua pas de s'approprier la totalité.

L'arrangement intervenu n'amena pas l'apaisement que l'on avait escompté. Le 18 mai, un homme des Beni Hamlil assassina un indigène des Oulad Nehar ; ces derniers coururent aux armes et razièrent des troupeaux appartenant aux Angad campés dans les parages des Beni Hamlil. La riposte ayant porté à faux, les Oulad Nehar consentirent à rendre leurs prises, mais, malgré toutes les démarches, l'amel se dispensa d'arrêter le meurtrier.

L'imprécision des clauses du traité de 1845 était une source permanente de querelles ; on le constatait à chaque instant et, cependant, il y avait toujours divergence de vues au sujet des améliorations possibles. Lorsque M. de Vernouillet, le nouveau ministre de France à Tanger, alla présenter ses lettres de créances à la cour de Fez, au printemps de 1877, le Sultan fit encore valoir la nécessité d'une bonne détermination de la frontière ; l'agent français, conformément à ses instructions, évita de s'engager, en invoquant les difficultés que rencontrerait le Makhzen dans le recrutement du personnel chargé des travaux topographiques. Vers la même époque, le général Vuillemot, auquel on avait fourni les épreuves de la carte des confins, écrivait pourtant que les indications

du traité étaient trop vagues pour permettre des rectifications raisonnées de la limite portée sur ces épreuves ; à son avis, il fallait, au préalable, faire reconnaître cette limite sur le terrain par une commission internationale, qui procéderait aux révisions nécessaires. En 1879, Albert Grévy appela à son tour l'attention du gouvernement français sur la question, mais celui-ci n'était pas disposé à la régler (1).

L'HOSTILITÉ DES MAROCAINS ET LES ESSAIS DE CONCILIATION

En raison de l'agitation provoquée par le Makhzen, il régnait toujours une certaine inquiétude dans la zone frontière. Pendant les mois de juin et juillet 1877, il courut des bruits contradictoires concernant l'altitude de Si Slimane ben Kaddour et de Si Kaddour ben Hamed. On représentait ces deux chefs des Ouled Sidi Cheikh tantôt comme prêts à soutenir les Hamyane dissidents, tantôt comme se désintéressant des affaires d'Algérie. Les populations marocaines du Tell conservaient d'ailleurs un calme relatif. La chasse aux partisans de la famille des Ouled el Bachir entraînait bien quelques désordres, mais sans grande importance ; en juillet, l'un de ceux-ci, le nommé Tabar ben Nehar, dut se réfugier un moment sur notre territoire. Vers la fin de l'été, une opération des Français contre les Hamyane faillit amener certaines tribus marocaines. Les goums de Sebdo et de Daya firent une razzia sur ces dissidents ainsi que sur les Mehaïa ; les chefs des Angad, fort excités, parlèrent aussitôt de venger ces derniers. L'amel, qui craignait les conséquences d'un conflit, enjoignit à ses administrés de ne rien tenter contre nous. Le parti de la sagesse ayant prévalu, cet incident n'eut pas de suites ; le cheikh el Hadj

(1) Documents historiques sur les tribus d'El Aricha ; loc. cit.
— Documents sur le Nord-Ouest africain, t. I, loc. cit.

Boubekeur, des Mehaïa, se rendit à Tlemcen et l'on conclut un arrangement pour réparer la maladresse des goums.

Si les complications graves pouvaient être écartées, nous avions malheureusement à supporter les méfaits continuels des brigands marocains. L'insécurité était grande et les Français se trouvaient complètement désarmés ; l'interdiction de traverser la frontière empêchait de poursuivre les maraudeurs, qui regagnaient en hâte le Maroc, dès que leur coup de main était terminé. On écrivait à l'amel afin d'obtenir la punition des voleurs et des assassins ; ces démarches restaient vaines, car Boucheta ould el Baghdadi, qui semblait avoir beaucoup d'indulgence à l'égard des malfaiteurs de son commandement, se contentait de répondre par des protestations contre la conduite inqualifiable de ceux-ci. A Marnia, l'autorité était exaspérée de cette situation, le commandant Charpentier insistait pour qu'on lui fournît les moyens d'y mettre fin, à n'importe quel prix.

A l'époque, la conduite de l'amel Boucheta ould el Baghdadi était diversement appréciée. Le commandant supérieur de Marnia se plaignait vivement de sa duplicité ; il l'accusait de paraître officiellement très accommodant mais de nous faire une guerre sourde, en recherchant toutes les occasions d'assouvir sans danger sa haine contre les Français. Ce fonctionnaire chérifien, qui nous opposait une insurmontable force d'inertie, se montrait presque arrogant quand, par hasard, un de ses administrés était lésé. Le général commandant la subdivision de Tlemcen trouvait ce jugement fort exagéré ; d'après lui, Boucheta ould El Baghdadi ne se comportait pas autrement que ses prédécesseurs. Cette divergence d'opinion s'explique aisément. Le général de Flogny n'entretenait pas avec l'amel des rapports aussi directs et aussi fréquents que le commandant Charpentier, lequel se heurtait à une obstruction systématique, chaque fois qu'il voulait faire

rendre justice à ses ressortissants ; les relations entre le commandant supérieur et l'amel ne pouvaient donc pas conserver le même caractère de courtoisie que celles de l'amel avec le général. Le mécontentement du commandant supérieur était en grande partie justifié, tandis que le commandant de la subdivision ne se plaçait pas à un point de vue tout à fait exact pour juger Boucheta ouïd El Baghdadi. En tant qu'agent marocain, l'attitude de celui-ci était compréhensible, mais, quant à nous, il n'y avait pas possibilité de la tolérer ; du moment que le Sultan déclarait vivre en paix avec la France, il devait empêcher ses sujets de commettre des actes d'hostilité et obliger ses fonctionnaires à être corrects. L'amel nourrissait d'ailleurs de mauvais sentiments à notre égard ; on l'avait déjà remarqué lors de son premier séjour à Oudjda, de 1869 à 1871.

Les conditions n'étaient guère favorables, quand les membres de la mission militaire vinrent s'installer à Oudjda ; cette mission avait été demandée par le Sultan au moment de son entrevue avec le général Osmont. Une partie du personnel se rendit à Marrakech, en décembre 1877 ; les officiers envoyés à la frontière arrivèrent à leur poste au mois de janvier 1878. Ces derniers étaient au nombre de trois : le capitaine Payerne, du 1^{er} Tirailleurs algériens, le lieutenant Journée, du 1^{er} Zouaves, et le docteur Linarès ; ils avaient avec eux plusieurs sous-officiers. L'amel fit d'abord un accueil très froid à ces nouveaux venus, puis il se montra moins réservé, car il savait combien Mouley El Hassane tenait à perfectionner l'instruction de ses troupes. Dans la suite, le lieutenant Journée, devenu capitaine, prit le commandement de la section d'Oudjda, laquelle paraît avoir été supprimée en 1881.

Pendant que la mission militaire travaillait au développement de l'influence française, que les bandits marocains mettaient en coupe réglée le territoire algérien,

les populations de l'amalat ne perdaient aucune occasion de vider leurs vieilles querelles. Les Angad et les Mehaïa harcelaient les Beni Snassen, qui étaient hors d'état de résister depuis la disparition de Mohammed ould El Bachir. En mai 1878, l'amel voulut arrêter les attaques contre ces derniers ; les Angad et les Mehaïa n'admirent pas cette intervention du fonctionnaire chérifien et formèrent une ligue contre lui. L'arrogance des coalisés ne connut bientôt plus de bornes et ils continuèrent leurs excès ; du 3 au 11 juillet, ils attaquèrent les Beni Khaled et contraignirent la famille et les partisans d'El Hadj Zaïmi à s'exiler en Algérie. Un officier du bureau arabe de Nemours vint chercher les fuyards sur la rive droite du Kiss ; on interna ceux-ci au sud de Nédroma.

Dans le sud du cercle de Sebdou, l'insécurité était favorisée par l'agitation survenue chez les Hamyane, à la suite du voyage du Sultan à Oudjda. En janvier 1878, les pillards, connus sous le nom de *Zegdou*, avaient razzié les tribus algériennes des Hauts-Plateaux. Pour se conformer à la procédure nouvellement adoptée, on demanda des indemnités au gouvernement chérifien ; celui-ci consentit à étudier l'affaire, car c'était un moyen de rétablir son autorité sur des populations qui lui échappaient. Au mois de juin, il y avait dans l'amalat deux délégués marocains chargés de régler, de concert avec nous, les difficultés qui existaient entre les tribus des deux pays. Du côté français, on confia au commandant Ben Daoud le soin de soutenir les intérêts des Algériens. Dans le courant du mois de juillet, cet officier se rencontra à Zahra, à une quinzaine de kilomètres au nord-ouest de Sebdou, avec le Khalifa du marabout de Kenadsa, qui mettait son influence religieuse à la disposition du Makhzen. La principale conférence eut lieu ensuite à Sidi-Zaher, dans la région de Marnia, le 24 juillet ; l'amel Boucheta ould El Baghdadi, le Khalifa du marabout et les délégués du Sultan y assistaient. Les négociateurs tranchèrent les diffé-

rents litiges ; on convint que les Hamyane et les Beni Guil n'exerceraient plus de représailles et s'adresseraient à leurs gouvernements respectifs. Dans les derniers jours du mois, le commandant supérieur de Sebdou alla à Oudjda, afin de terminer les pourparlers avec les mêmes personnages, en présence des principaux chefs marocains. En Algérie, les indigènes suivaient attentivement cette évolution de notre politique ; habitués à porter un jugement objectif sur toutes choses, ils considéraient ces palabres inefficaces comme une capitulation (1).

LE CONFLIT PÉRIODIQUE A PROPOS DES CULTURES MAROCAINES EN TERRITOIRE ALGÉRIEN

L'attitude de l'amel n'était pas de nature à faciliter les relations de bon voisinage. Au printemps de 1878, les Marocains suscitèrent encore des difficultés, à propos du paiement de l'impôt dû pour les labours effectués en Algérie, dans la plaine de Marnia ; suivant l'habitude, ils contestaient la ligne prise comme limite et, naturellement, remettaient en cause le *modus-vivendi* de 1874. Le commandant Charpentier chercha à s'entendre directement avec Boucheta ould El Baghdadi, qu'il pria de venir à la frontière, dans la deuxième quinzaine de mai, mais le fonctionnaire chérifien refusa de se déranger, sous prétexte qu'il était retenu par des affaires urgentes. En réalité, il préférait s'en tenir à une obstruction passive ; de plus, il craignait sans doute d'être arrêté, en rase campagne, par les indigènes de son commandement soulevés contre lui. Après un laborieux échange de correspondances, on réussit pourtant à convaincre l'amel ;

(1) Pièces 4, 8 et 11. — Erckmann, *Le Maroc moderne*. Paris, 1885. — Documents sur le Nord-Ouest africain, t. I et II, loc. cit. — Documents historiques sur les tribus d'El Aricha, loc. cit. — Documents sur l'histoire des Hamyane, loc. cit. — Oudjda et l'Amalat, loc. cit.

son entrevue avec le commandant supérieur de Marnia fut fixée au 19 juin, à 5 heures du matin. Boucheta ould El Baghdadi se présenta à l'heure dite au rendez-vous : il était accompagné du Cadi, de quelques chefs des Angad et d'une suite importante.

Dès le début de l'entretien, on élimina immédiatement la question des labours faits par les Beni Snassen auprès du barrage de la Mouilah ; l'amel reconnut que ceux-ci nous devaient l'impôt. Les difficultés commencèrent aussitôt après, à propos des cultures des Angad de la fraction des Beni Hassane dans la région de Kerkour Sidi Hamza. Le commandant Charpentier eut beau démontrer qu'elles se trouvaient à l'est de la ligne Djorf El Baroud, Kerkour el Miad, Zoudj el Beghal, Sidi Zaher, donc en dehors de la zone neutre déterminée par le modus-vivendi de 1874, Boucheta ould El Baghdadi ne voulut rien entendre ; il manquait, sans nul doute, de connaissances précises sur le sujet traité, mais il se laissait conduire par les chefs des Angad.

Pour liquider la contestation, le commandant supérieur de Marnia proposa de suivre la ligne indiquée à partir de Kerkour el Miad, ce qui permettrait de constater que tous les labours marocains étaient en Algérie. L'amel y consentit et, pendant la marche, il appuya constamment à gauche, de manière à laisser à sa droite le puits de Zoudj el Beghal ; il ne rectifia la direction que sur les observations réitérées du commandant Charpentier. En atteignant Zoudj el Beghal, la discussion porta sur la position de ce point ; Boucheta ould El Baghdadi, poussé par son entourage, montra un tas de pierres situé à environ 800 mètres du puits. Comme la controverse s'éternisait, le commandant supérieur déclara qu'il avait l'ordre de son gouvernement de faire payer l'impôt à l'est de la ligne parcourue. L'amel essaya encore d'ergoter ; il parla d'écrire au Makhzen et conclut à la nécessité de garder l'affaire en suspens en attendant

qu'une commission de délimitation ait tranché le litige. Le commandant Charpentier, impatienté, riposta qu'il ne s'agissait pas de réviser la frontière, mais de payer de suite l'impôt. L'échec de cette tentative d'arrangement était complet.

Sur le refus des Beni Hassane d'acquitter les sommes dues, on résolut d'en poursuivre le recouvrement manu militari. Il est à remarquer que, dans tous les cas analogues, il fallait toujours, en fin de compte, en venir à l'emploi de la manière forte. Le 26 juin, le capitaine Lemoine, chef du bureau arabe de Marnia, se porta au milieu des cultures des récalcitrants avec une compagnie de zouaves, une division de spahis et une fraction du goum ; il fit enlever la quantité de gerbes représentant la valeur de l'impôt et les frais supplémentaires causés par le retard apporté à son paiement. Il n'en fallait pas davantage pour mater les Beni Hassane ; le cheikh El Yazid pria le capitaine Lemoine d'accepter en garantie quatorze chameaux, au lieu du grain qui était susceptible de se détériorer, et il envoya ces animaux à Marnia. Les troupes regagnèrent cette localité le soir même ; les caïds algériens se portaient garants des sommes réclamées aux Beni Snassen et aux Beni Hamlil. Le 29 juin, les Marocains versaient 1.380 francs dans les caisses de l'Etat, dont 900 pour les Beni Hassane.

Aussitôt qu'il fut avisé de cette exécution, l'amel adressa à Marnia une violente protestation, le 27 juin ; il nous menaçait de rendre compte à son gouvernement. A cette occasion, Boucheta ould El Baghdadi formula une réclamation contre les Beni bou Saïd qui, disait-il, avaient labouré environ 400 hectares en territoire marocain ; or, il n'existait en réalité qu'une dizaine d'hectares cultivés par le caïd de cette tribu. Afin de démontrer la mauvaise foi de l'amel, le commandant Charpentier le mit en demeure de fournir la liste des gens incriminés, avec l'emplacement exact de leurs labours.

Sur ces entrefaites, le choléra était apparu au Maroc, apporté sans doute par les pèlerins retour de La Mecque; quelques cas avaient été signalés sur la côte méditerranéenne. Dans les premiers temps, on ne s'en était pas inquiété outre mesure. Au mois d'août, le bruit se répandit tout à coup que l'épidémie sévissait à Taza; elle ne tarda pas à atteindre El Aïoun et Oudjda, faisant 25 victimes parmi les soldats de ces deux garnisons. On ne pouvait pas se méprendre sur la gravité du fléau, le docteur Linarès, de la mission militaire, ayant été appelé à donner ses soins aux soldats d'Oudjda. Un cordon sanitaire fut établi sans délai le long de la frontière; des rondes et des patrouilles parcoururent constamment le pays pour en interdire l'accès. Un lazaret était installé à Sidi Zaher et les étrangers, forcés de pénétrer en Algérie, y subissaient la quarantaine indispensable. Ces mesures de défense suffirent à empêcher la propagation de l'épidémie.

Pendant qu'en Algérie on se préoccupait surtout de la lutte contre le choléra, il se produisit à Oudjda un événement intéressant pour nous. L'amel Boucheta ould El Baghdadi fut rappelé à l'improviste par le Sultan, au moment où il venait de se concilier ceux de ses administrés qui s'étaient coalisés contre lui. Le fonctionnaire chérifien vendit une partie de ses biens et partit, fort inquiet, le 10 octobre; le Khalifa de l'amel assura l'intérim (1).

LE RECOURS A L'ACTION DIPLOMATIQUE POUR ENRAYER LE BANDITISME EN ALGÉRIE

LES AGRESSIONS DES MAROCAINS ET L'INSÉCURITÉ

L'agitation créée par le Makhzen dans les confins algéro-marocains, en 1876, avait eu pour effet d'augmenter

(1) Pièces 9, 10, 11 et 15. — Oudjda et l'Amalat, loc. cit.

l'insécurité ; celle-ci avait pris des proportions réellement inquiétantes. Au cours de l'année 1877, les vols et les assassinats s'étaient succédés avec une redoutable fréquence ; les indigènes et les colons d'Algérie vivaient dans une perpétuelle alerte et les autorités locales, malgré tous leurs efforts, n'arrivaient pas à les protéger. Puisque nous renoncions à poursuivre les bandits au-delà de la frontière, il eût fallu qu'une police sévère fût exercée dans l'amalat par les agents du Makhzen, mais ces derniers se gardaient bien d'intervenir ; on doit d'ailleurs reconnaître que leur impuissance était aussi forte que leur mauvaise volonté. En 1878, les agressions avaient été aussi graves que l'année précédente, quoique pourtant moins nombreuses. Le départ de l'amel Boucheta ould El Baghdadi, qui nous était très hostile, améliora un peu la situation dans le cercle de Marnia ; par contre, dans le cercle de Sebdou, les attentats continuèrent avec la même régularité pendant l'année 1879.

Le nouvel amel d'Oudjda, Bachir ould Amar Delimi, arriva à son poste le 16 mai 1879. C'était un personnage insignifiant, qui ne paraissait pas prévenu contre nous mais manquait totalement d'autorité sur ses administrés. Le calme paraissait bien établi chez les Beni Snassen. Les Oulad Zaïmi, des Beni Khaled, venaient de quitter l'Algérie, où nous leur avions accordé l'hospitalité, pour regagner la montagne. Peu de temps après l'entrée en fonctions de l'amel, en août, de violentes querelles mirent aux prises les différentes fractions des Beni Snassen ; ces troubles étaient provoqués par les agissements d'un cheikh des Beni Ourimeche, lequel cherchait à se faire nommer au commandement de l'ensemble de la tribu, avec l'appui du fonctionnaire chérifien. Bachir ould Amar Delimi, qui voulait s'interposer, se fit rabrouer vertement par les Mehaïa et les Angad ; il réussit néanmoins à obtenir une trêve entre les belligérants.

L'état anarchique de l'amalat et la position peu solide

de Bachir ould Amar Delimi ne nous permettaient pas d'attendre une collaboration utile de la part de ce représentant du Sultan ; nos rapports avec lui n'étaient pas mauvais, mais il se déclarait incapable d'exiger l'exécution de ses ordres et, par conséquent, de solutionner les moindres affaires. Fort heureusement, nous entretenions d'assez bonnes relations avec les chefs des tribus marocaines du Nord, dont l'attention était souvent retenue par leurs luttes intestines. Il n'en allait pas de même sur les Hauts-Plateaux, où les Hamyane dissidents constituaient un sérieux élément de désordre. Le bruit courait que ces derniers avaient conclu une alliance offensive et défensive avec les Beni Guil et les Oulad Sidi Cheikh. Dans le courant de septembre, un rassemblement important se forma autour de Meridja, à l'ouest de Berguent; certains lui attribuaient un nombre considérable de tentes. S'il y avait de l'exagération dans ce propos, le danger existait néanmoins et l'on pouvait craindre une incursion en force en Algérie.

Une bande d'une quarantaine de cavaliers, des Hamyane dissidents et des Beni Guil, se détacha du groupe hostile pour venir battre l'estrade à la lisière sud du Tell algérien, dans les derniers jours de septembre. Le 27, vers 8 heures du soir, ces cavaliers attaquèrent, à environ neuf kilomètres d'El Aricha, un petit convoi composé d'un maréchal-des-logis et huit hommes du train des équipages militaires, qui conduisaient quatre chariots de parc à Sebdou. Le détachement surpris n'eut pas le temps d'organiser la défense. Le sous-officier et deux conducteurs, avec leurs attelages, se replièrent à la hâte sur El Aricha ; quatre conducteurs s'enfuirent à pied jusqu'à Sebdou et les deux autres conducteurs furent tués. Les agresseurs prirent sept mulets, des armes et des effets militaires ; ils repassèrent ensuite au Maroc avec leur butin, avant que le poste d'El Aricha, averti trop tard, se soit trouvé en mesure de leur couper la retraite.

On vendit les animaux volés sur les marchés de Debdou et de Mekam, point situé dans les montagnes au sud des Beni bou Zeggou. A la suite de cette audacieuse agression, le gouvernement français fit demander des réparations à la cour de Fez.

La peur des représailles amena d'ailleurs le recul des éléments menaçants réunis dans la partie nord des Hauts-Plateaux, en face de la frontière ; quelques pelotons de spahis ayant été envoyés à Sebdou, on crut que nous préparions une expédition afin de châtier les coupables. Au début du mois d'octobre, nos adversaires abandonnèrent la région de Meridja pour entamer un mouvement général de repli vers le Sud (1).

LA MISSION DE SI ABDESSELAM BAÏES

Peu de temps avant l'attaque des voitures du train, le conflit s'était rallumé entre les Arabes et les Beni Snassen ; le 16 septembre 1876, ces derniers avaient été battus à plate couture aux portes d'Oudjda. Dans le courant d'octobre, les hostilités se poursuivirent avec un acharnement inouï de part et d'autre ; il se commit de véritables assassinats. Fort heureusement, ces troubles n'eurent pas de répercussion en Algérie ; les autorités françaises s'attachèrent à conserver une stricte neutralité entre les deux partis, aussi les Marocains de chaque clan se rendirent-ils sur nos marchés, dans la mesure permise par les circonstances. Au milieu de cet affreux gâchis, l'amel était complètement débordé ; le Sultan le releva de ses fonctions. Bachir ould Amar Delimi quitta Oudjda le 26 octobre, à destination de Fez ; il laissait le commandement au Khalifa Si Allal, qui n'était pas plus qualifié que lui pour faire face à la situation.

(1) Pièces 8, 11, 12, 13 et 15. — Documents historiques sur les tribus d'El Aricha, loc. cit. — Documents sur l'histoire des Hamyane, loc. cit. — Oudjda et l'amalat, loc. cit.

Le 21 octobre, un délégué du Sultan était arrivé dans l'amalat porteur de lettres adressées aux chefs des partis en lutte ; ce délégué se nommait Si Abdesselam Baïes. L'intervention de ce personnage ne décida pas les adversaires à entrer en arrangement, mais les notables envoyèrent pourtant des délégations à la Cour. Les Beni Snassen rappelèrent alors la famille des Oulad El Bachir exilée en Algérie ; les membres de cette famille tentèrent aussitôt de refaire l'union des Berbères, de manière à résister aux Arabes. Lorsque les délégués revinrent de Fez, il avaient fait la paix et rapportaient l'ordre du Souverain d'expulser de nouveau les Oulad El Bachir. Ces derniers cherchèrent d'abord à résister, puis, quand ils eurent été battus en décembre sur l'oued Tahert, ils durent se résigner à l'inévitable. Ces proscrits nous demandèrent encore asile et leur départ provoqua une certaine détente, chez nos voisins.

La mission principale de Si Abdesselam Baïes consistait d'ailleurs à régler, avec les Français, la question des indemnités réclamées pour le meurtre des soldats du train, aux environs d'El Aricha. Le délégué chérifien, venu par la voie de mer, avait débarqué à Nemours le 19 octobre. Le 28 du même mois, un bateau déposa dans ce port une somme de 10.000 francs, qui correspondait au montant de notre revendication ; cet argent fut livré aux agents envoyés par Si Abdesselam Baïes, le 2 novembre. Après des hésitations et des faux-fuyants, le Makhzen se décidait donc à nous donner assez promptement satisfaction. Le délégué chérifien s'efforça néanmoins de rouvrir la discussion et d'atermoyer ; devant l'échec de ses tentatives, il finit par accepter le rendez-vous qu'on lui assigna pour la remise des fonds.

A cette époque, le général Louis, commandant la subdivision de Tlemcen, faisait une tournée de police dans la région frontière, afin de rassurer les populations et de montrer à nos adversaires que l'on veillait. La colonne

comprenait quelques compagnies de zouaves et de tirailleurs, des chasseurs d'Afrique, des spahis et des goums ; au milieu du mois de novembre, elle s'arrêta à Sebdou, où devait avoir lieu la rencontre avec le délégué chérifien. Dans le but de donner plus de solennité à la réparation consentie par le Makhzen, on convoqua dans cette localité tous les chefs indigènes des tribus limitrophes du Maroc ; ils s'y rendirent revêtus de leurs burnous rouges et accompagnés des principaux notables. Le 19 novembre, Si Abdesselam Baïes vint à Sebdou ; en présence des troupes assemblées et des chefs et notables indigènes, il présenta au général Louis les excuses du Sultan au sujet de l'attaque des voitures du train et remit les 19.000 francs destinés, partie aux familles des victimes, partie à couvrir les pertes subies par l'Etat français. Quand Si Abdesselam Baïes retourna auprès de son Souverain, celui-ci lui reprocha d'avoir manqué de dignité en souscrivant à toutes les conditions des Français ; Mouley El Hassane, mécontent de son ambassadeur, le fit jeter en prison.

L'obligation imposée au Sultan de payer les méfaits de ses sujets l'irritait contre eux et contre nous. Le Souverain concentra, dans la région de Selouane, des troupes placées sous le commandement d'un de ses frères, Mouley El Amine, qu'il chargea de faire pression sur les tribus de l'amalat, en vue du rétablissement de l'ordre ; au mois de janvier 1880, ce dernier voulut frapper d'une amende de guerre certaines fractions des Beni Snassen, mais ses envoyés furent très mal reçus. Les déboires, provenant des difficultés de la pacification du pays, favorisaient l'éclosion dans l'armée chérifienne de sentiments hostiles à l'égard des Français. Ali ben Mohammed El Guidri, dit Si Ali Guider, se trouvait dans la colonne de Mouley El Amine, lorsque le Sultan le nomma amel en remplacement de Bachirould Amar Delimi ; le nouveau fonctionnaire arriva à Oudjda, le 30 janvier, escorté par quelques

mokhazenis. Si Ali Guider rencontra chez ses administrés des dispositions malveillantes ; devant son attitude énergique, les mécontents se soumirent peu à peu (1).

LA MISSION DE MOULEY AHMED BEN EL ARBI EL BEGHITSI

Comme le Makhzen avait accordé, sans trop de difficultés, une réparation pécuniaire pour le meurtre des soldats du train, cela engagea probablement le gouvernement français à poursuivre, dans les mêmes conditions, la liquidation de toutes les affaires en suspens ; il existait, en particulier, de nombreuses plaintes des ressortissants français, à propos des actes de banditisme commis par les Marocains. A la demande de la légation de Tanger, le gouvernement chérifien accepta de faire procéder, dans la région frontière, à un examen contradictoire de nos revendications ; il comptait bien produire les siennes au moment de la discussion. Le Chérif Mouley Ahmed ben el Arbi el Beghitsi, plénipotentiaire désigné par le Sultan, débarqua à Nemours le 24 janvier 1880 ; il fut accueilli avec de grands égards et hébergé par l'officier chef de l'annexe. Le délégué repartit le lendemain, escorté par 50 cavaliers ; il entra à Oudjda le 26 janvier. Ce personnage s'installa à la Kasba ; il reçut, quelques jours plus tard, des lettres du Sultan apportées par des officiers marocains débarqués à Nemours le 7 février.

Mouley Ahmed ben el Arbi paraissait avoir un programme tracé d'avance, en détail, par le Souverain ; il semblait peu disposé à écouter les réclamations des tribus ou à entreprendre des enquêtes, sur les revendications dont il était saisi. On ne pouvait donc pas se rendre

(1) Pièces 14, 15, 16, 18 et 20. — Documents sur le Nord-Ouest africain, t. II, loc. cit. — Documents sur l'histoire des Hamyane, loc. cit. — Documents historiques sur les tribus d'El Aricha, loc. cit. — Oudjda et l'Amalat, loc. cit.

compte, aisément, dans quel esprit il aborderait les négociations et cela préoccupait les autorités d'Algérie. Cette attitude énigmatique donnait lieu à des interprétations contraires ; les Marocains prétendaient, naturellement, que le plénipotentiaire chérifien venait réparer les maladroites de Si Abdesselam Baïes, tandis que les Algériens escomptaient le règlement des dommages causés par leurs dangereux voisins.

Le 9 février, le délégué chérifien quitta Oudjda pour aller conférer à Tlemcen avec le général Louis ; il avait une suite d'une cinquantaine de cavaliers, dont le plus grand nombre appartenait aux tribus de l'amalat, les mokhazenis étant en minorité. Le chef du bureau arabe de Marnia, accompagné d'un nombre égal de cavaliers algériens, se porta au devant de Mouley Ahmed ben el Arbi, qu'il attendit à la frontière. Les instructions du général commandant la subdivision de Tlemcen prescrivaient de traiter dignement l'ambassadeur chérifien, à son passage à Marnia, aussi le commandant supérieur crut-il bien faire en accordant à celui-ci une large hospitalité, ainsi qu'à toute son escorte. Cela provoqua une assez curieuse protestation du général, qui trouvait exagéré d'engager des dépenses pour les cavaliers des tribus accompagnant le plénipotentiaire, dans le seul but de soutenir des revendications contre nous. Si désagréable que fût cette perspective, il était fort délicat de procéder à un triage parmi l'escorte, sans froisser le personnage que l'on tenait à honorer. Le 10 février, Mouley Ahmed ben el Arbi continua sa route ; à partir de l'oued Zitoun, il ne conserva d'ailleurs avec lui qu'une douzaine de cavaliers.

A Tlemcen, le général Louis et Mouley Ahmed ben el Arbi durent consacrer plusieurs jours à la discussion des dossiers. La liste des assassinats, des agressions et des vols, dont les colons et les indigènes algériens avaient été les victimes depuis quelques années, atteignait une

longueur démesurée. Le délégué chérifien tenta d'atténuer la responsabilité de son gouvernement, en produisant des revendications au sujet de certaines affaires, dans lesquelles se trouvaient impliqués nos ressortissants; il était, notamment, question du meurtre de quatre juifs se rendant de Debdou à Marnia, en 1877, ainsi que d'une violation de frontière commise par des cavaliers du cercle de Sebdou. Mouley Ahmed ben el Arbi avait une tâche ingrate, car, malgré tous ses efforts, il ne pouvait faire pencher la balance de son côté; son rôle était d'autant plus délicat, que le général voulait des garanties concernant le rétablissement de la sécurité. L'ambassadeur alla ensuite jusqu'à Oran et, lorsqu'il repassa à Marnia, le 22 février, en regagnant Oudjda, il paraissait peu satisfait du résultat des négociations. Mouley Ahmed ben el Arbi demanda de nouvelles instructions au Sultan.

Pendant l'interruption des pourparlers, nos voisins eurent une attitude assez équivoque. Le gouvernement chérifien se montra désireux de nous donner quelques preuves de sa bonne volonté. Mouley Ahmed ben el Arbi prétendit remettre de l'ordre dans les tribus frontière, mais il rencontra une vive opposition de la part des chefs arabes, qu'il accusait de favoriser les attentats en Algérie. Cette opposition peut d'ailleurs avoir été provoquée par des tentatives en vue de récupérer les 19.000 francs versés l'année précédente à Sebdou. Le délégué marocain fit arrêter, dans le courant de mars, une petite caravane d'Hamiane dissidents; il mit les chameaux en fourrière et garda les conducteurs à sa disposition. Au mois d'avril, on nous livra ces dissidents, dont beaucoup étaient des bandits contumaces. A côté de ces démonstrations, on constatait, malheureusement, des tendances hostiles dans le monde officiel; celui-ci se plaisait à annoncer la prochaine arrivée des Prussiens, dont le projet d'installer un comptoir à l'embouchure du Kiss était encouragé par le Makhzen. C'était déjà le début de

la menace allemande au Maroc. Si Ali Guider s'attachait à cette propagande antifrançaise ; ses allures suspectes inspiraient une méfiance justifiée.

La deuxième entrevue de Mouley Ahmed ben el Arbi, avec le général Louis, permit de conclure l'arrangement ébauché au mois de février. Le délégué chérifien, arrivé à Marnia le 26 avril, monta le lendemain dans la voiture du courrier, à destination de Tlemcen ; le commandant supérieur lui donna une escorte d'honneur de 4 spahis et 4 cavaliers de goum commandés par un brigadier. Le convoi fut laissé en arrière et rejoignit par la piste d'Hammam bou Ghrara. Le plénipotentiaire marocain ne regagna Oudjda qu'au début du mois de mai, après avoir réglé, d'accord avec le commandant de la subdivision, la totalité des revendications présentées de part et d'autre. Le gouvernement marocain s'engageait à payer à nos administrés lésés la somme de 310.355 francs, qui devait être versée en deux échéances. De son côté, le gouvernement français promettait de rembourser 17.000 francs aux Marocains. Le Makhzen paraissait résolu à ramener le calme sur les Hauts-Plateaux. Mouley Ahmed ben El Arbi fit connaître, au général Louis, que les tentes marocaines avaient reçu l'ordre de repousser, par tous les moyens, les rebelles français qui chercheraient à entreprendre des incursions en Algérie.

Le Makhzen nous remit, à la date convenue, la première tranche de l'indemnité de 310.355 francs. L'argent semble avoir été apporté par un envoyé spécial, du nom d'El Hadj Hafid ben Khedda, qui passa à Nemours le 30 mai, sur le bateau assurant le service côtier, et alla débarquer à Oran. Cet envoyé du Sultan se rendit à Oudjda, où il rencontra Mouley Ahmed ben El Arbi. Ce dernier ne partit en effet que le 6 ou 7 juin, pour prendre, le 8, à Nemours, le bateau de Tanger. El Hadj Hafid ben Khedda séjourna quelque temps dans l'amalat, sans doute afin de contrôler l'exécution des mesures arrêtées

par le plénipotentiaire chérifien ; il se dirigea à son tour sur Nemours, en compagnie de trois serviteurs, et s'y embarqua, le 4 juillet, à destination de Tanger. Ainsi finirent les négociations entamées, sur nos instances, avec le gouvernement chérifien. Nous avons évidemment obtenu des satisfactions, mais le problème de l'insécurité n'était pas résolu ; de nouvelles difficultés devaient bientôt surgir. Le reliquat de l'indemnité ne fut d'ailleurs payé qu'à la suite d'une entrevue du général Louis, avec le successeur de l'amel Si Ali Guider, entrevue qui eut lieu à Tlemcen, en juillet 1881 (1).

L'ATTITUDE AGRESSIVE DES AGENTS CHÉRIFIENS ET LES NOMBREUX INCIDENTS DE FRONTIÈRE

LES PREMIÈRES VIOLATIONS DU TERRITOIRE ALGÉRIEN

Depuis la dernière expulsion des Oulad El Bachir, les turbulents Beni Snassen, que les Arabes avaient cessé d'inquiéter, se battaient continuellement entre eux. Ce foyer d'agitation, placé à la lisière du cercle de Marnia, n'était pas sans inconvénients pour nous ; les interventions d'un personnage aussi intrigant que l'amel Si Ali Guider ne faisaient qu'augmenter le désordre. L'hostilité de ce fonctionnaire chérifien, à l'égard des Français, risquait en outre d'être une cause de complications, car, ni lui, ni ses agents ne se montraient disposés à nous ménager. Le 19 juillet 1880, les cavaliers du Makhzen franchirent la frontière dans le but d'enlever, sur notre territoire, un indigène marocain qui fut blessé et pris. Au mois d'août, il se produisit un incident beaucoup plus grave, lors de l'expédition de l'amel contre les Beni

(1) Pièces 16, 17, 18, 19, 20 et 31. — Documents sur le Nord-Ouest africain, t. I et II, loc. cit. — Documents historiques sur les tribus de l'annexe d'El Aricha, loc. cit.

Drar, qui refusaient de reconnaître le caïd nommé par le Sultan.

Dans la journée du 22 août, Si Ali Guider était chez les Beni Drar avec ses mokhazenis et des cavaliers des Mehaïa et des Mezaouir, afin de soutenir les partisans du nouveau caïd. De même que toutes les autres fractions des Beni Snassen, les Beni Drar se trouvaient très divisés; le douar des Oulad Tahar, sous le coup d'une attaque des Azizaïne, avait envoyé les femmes et les troupeaux dans la tribu des Achache, de l'annexe de Nemours. Au moment où les Azizaïne allaient engager le combat sur la frontière, en face de Bahlil, l'amel pénétra en Algérie avec ses contingents, qu'il posta à Dar Tâam pour couper la retraite aux Oulad Tahar. Ces derniers, complètement cernés, tentèrent inutilement de se défendre; ils tuèrent quatre mokhazenis, mais furent contraints de plier en perdant huit morts et dix-sept blessés. L'action se déroula entièrement sur notre territoire; les assaillants razièrent les troupeaux des Oulad Tahar à proximité de Sidi Bou Djenane. Aussitôt après cette grave violation de frontière, commise sciemment, l'amel se hâta de rallier Oudjda.

Dès que l'on connut ces événements à Nemours, un officier de l'annexe se rendit immédiatement sur les lieux; sa mission consistait à rétablir l'ordre et à faire évacuer le territoire algérien. A l'arrivée de cet officier, de nombreux Beni Drar étaient réfugiés à Sidi Bou Djenane et, parmi eux, il y avait au moins trois cents hommes armés. Un pareil rassemblement ne pouvait pas être toléré chez nous sans danger; on invita donc les Beni Drar à retourner dans leur pays en les prévenant que, s'ils persistaient à rester, on les désarmerait pour les internier vers l'est du département d'Oran. Cette perspective ne souriait guère aux Beni Drar, qui entrèrent alors en pourparlers avec leurs contributeurs; après avoir conclu la paix avec ceux-ci, les vaincus repassèrent au Maroc le 23 août.

L'amel se savait dans son tort, aussi prit-il le parti de rejeter la responsabilité sur nous. En rentrant à Oudjda, Si Ali Guider adressa un rapport au Sultan et il écrivit au général Louis, en se plaignant violemment de l'attitude des autorités et des tribus algériennes ; dans sa lettre à ce dernier, il montrait une insigne mauvaise foi. Le fonctionnaire chérifien, se référant à un avertissement donné deux jours auparavant, au sujet de la conduite des Beni Drar, prétendait que nous n'avions rien fait en vue d'interdire aux Algériens de pactiser avec ces auteurs de désordres. Selon Si Ali Guider, les incidents regrettables survenus étaient dus à l'inertie voulue des Français, qui violaient les conventions en donnant asile aux rebelles marocains. Ce personnage accusait d'ailleurs les Achache d'avoir combattu les forces chérifiennes à côté des Oulad Tahar ; il terminait donc en demandant des indemnités pour ses mokhazenis tués. Malgré une certaine réserve dans le style, les termes de ce document étaient presque comminatoires. Quoiqu'en ait dit l'amel, les Français ne pouvaient pas entretenir en permanence une colonne à la frontière et, à la nouvelle de l'invasion, un officier était intervenu sans délai. Quant aux Achache, ils avaient le droit et le devoir de tirer sur les assaillants, qui ne respectaient pas la neutralité de leur territoire.

Deux mois après ces incidents, en octobre, on modifia l'organisation du territoire de commandement. Par suite du passage de Nemours et de Nedroma au territoire civil, on supprima l'annexe de Nemours ; les tribus des Msir-da, Beni Mengouch, Attia et Achache furent rattachées directement au cercle de Marnia. Ce cercle eut, à partir de ce moment, la presque totalité de la frontière du Tell comme limite ouest, depuis la mer jusqu'au col de Mechamiche (1).

(1) Pièces 21, 22, 24 et 27. — Oudjda et l'Amalat, loc. cit.

LES ALGÉRIENS MOLESTÉS PAR L'AMEL ET SES ADMINISTRÉS

A la suite du coup de force de l'amel contre les Beni Drar, les Beni Snassen se tinrent tranquilles pendant quelque temps. Durant les derniers mois de l'année 1880, il régna dans l'amalat d'Oudjda et sur la frontière un calme exceptionnel, dont les autorités françaises étaient si étonnées, qu'elles le jugeaient anormal. Le commandant de Breuille, qui se trouvait à cette époque à la tête du cercle de Marnia, eut néanmoins à s'occuper de quelques incidents provoqués par des mesures agressives de Si Ali Guider.

Suivant l'usage établi, les indigènes des tribus de la rive droite du Kiss ne payaient pas d'impôt au Maroc pour leurs cultures dans la plaine de Trifa; le Makhzen ne s'était jamais élevé contre cet état de choses. Pendant la campagne agricole de 1879-1880, les Attia, en particulier, avaient labouré environ 250 hectares; on ne leur avait rien réclamé au moment de l'enlèvement des récoltes. L'amel s'avisa tout à coup de modifier la situation, sans avertir au préalable les intéressés; avec le tact qui le caractérisait, il eut recours à des procédés inadmissibles. Conformément aux ordres de Si Ali Guider, des mokhazenis arrêtèrent deux hommes des Attia venus au marché d'Aghbal, dans la première quinzaine de novembre 1880; ils leur prirent 210 fr. 50, sous prétexte qu'ils avaient labouré une quarantaine d'hectares et devaient, par conséquent, payer l'impôt. En admettant que la perception fût régulière, le mode de recouvrement était digne de détrousseurs de routes. Des agents de l'amel, postés le long de la frontière, exigeaient en outre que les Algériens, désireux d'ensemencer au Maroc, versent d'avance 60 francs par charrue, la charrue correspondant à une dizaine d'hectares de labours.

La brutalité du Makhzen exaspéra les tribus de l'ancienne annexe de Nemours, d'autant plus que la suppres-

sion radicale d'une tolérance qui avait toujours existé, bouleversait de vieilles habitudes. Indépendamment des Attia, qui possédaient des terrains dans la plaine de Trifa, les Beni Mengouch cultivaient presque tous les ans dans cette plaine ; il en était de même des Msirda, notamment ceux des douars Anabra, Bider et El Aouaghem. Avant la disparition de l'annexe, le commandant de Breuille avait d'ailleurs eu soin de faire recenser, à Nemours, les labours entrepris dans ces conditions, afin d'être à même de discuter avec l'amel au cas où celui-ci aurait voulu imposer nos gens. L'éventualité envisagée se réalisait, mais le commandant supérieur de Marcnia n'avait pas prévu pareille procédure. Bien que cet officier semblât disposé à ergoter sur le fond de la question, on ne pouvait pas s'opposer à l'application de l'impôt à nos ressortissants, sous réserve qu'ils fussent prévenus en temps opportun ; le droit du gouvernement marocain était irréfutable. En revanche, nous ne devons pas tolérer les violences de l'amel et ses demandes tardives ne se justifiaient pas.

Sur ces entrefaites, le 16 novembre, le Khalifa du caïd des Beni Drar se jeta, avec une trentaine de cavaliers, sur les Beni Ouacine labourant vers Bahlil ; il prétendit que les terrains occupés par ces derniers appartenaient à sa tribu et il les en chassa sans plus de formes. Or, les Beni Ouacine se trouvaient à l'est du l'oued El Aouedj, donc en territoire algérien, ce qui aggravait l'abus de pouvoir commis par l'agent marocain. Les Beni Drar revendiquaient un millier d'hectares dans cette région où, à l'époque du traité de 1845, ils ne possédaient certainement aucune propriété privée ; leur revendication tombait d'elle-même, car ils n'auraient pu détenir ces terres qu'à titre collectif. Cela impliquait le transfert de celles-ci à l'Etat français, qui devenait libre d'en disposer à sa guise, puisque, en droit musulman, les terres collectives font partie du domaine de l'Etat et que les usagers

en ont seulement l'usufruit. Comme on avait souvent toléré les empiètements des Beni Drar, de Drâa ed Doum à Ras El Aouedj, ils étaient portés à maintenir leurs prétentions et il en résultait de fréquentes difficultés à propos de la frontière. En vue d'éviter un conflit, le commandant de Breuille fit suspendre les labours des Beni Ouacine à Bahlil.

Pendant qu'on parlementait avec l'amel d'Oudjda, les événements suivaient leur cours. Quelques jours après les premiers incidents, des mokhazenis voulurent enlever ses armes à un homme des Msirda, qui se rendait au Maroc pour y labourer. Ce dernier résista et il se produisit une rixe avec échange de coups de feu. Un des contribules de l'individu attaqué accourut à la rescousse; il blessa à coups de sabre un cavalier marocain. Tel était le résultat de la politique agressive de Si Ali Guider. Le fonctionnaire chérifien avait placé à la frontière, vers Sidi Amar, un poste de garde chargé de désarmer tous les Algériens à leur entrée en territoire marocain. Cette mesure était de nature à provoquer de fréquentes bagarres, par suite du refus légitime de nos administrés de se laisser ôter leurs moyens de défense; jusqu'à l'occupation française, le Makhzen a été, en effet, incapable d'assurer la police du pays et il y avait danger à circuler sans armes. Dans la deuxième quinzaine de novembre, des agents de l'amel, appuyés par un groupe d'une cinquantaine de cavaliers, firent une razzia sur des Beni Mengouch, qui ensemençaient des terrains de la plaine de Triffâ; ils s'emparèrent des animaux, des instruments aratoires et du grain. Ces vexations continuelles surexcitaient les Algériens; la situation s'aggravait au point de faire craindre un conflit armé, aussi dut-on prendre les précautions dictées par les circonstances.

Grâce à la prudence observée en Algérie, les complications, que l'on redoutait, furent écartées. Depuis le début de septembre, le général Louis avait interdit au

commandant de Breuil de correspondre avec Si Ali Guider, en raison de l'attitude de celui-ci après son incursion à Sidi Bou Djenane. Le commandant de la subdivision traitait donc directement avec l'amel les différentes affaires en cours, au sujet desquelles nous réclamions des satisfactions et des garanties ; le commandant supérieur de Marnia se contentait de faire parvenir les lettres échangées. Si Ali Guider ayant envoyé des cavaliers à Marnia, le 1^{er} janvier 1881, afin de demander au commandant de Breuil certaines explications, qui visaient sans doute les dispositions adoptées à la frontière par les Français, le commandant supérieur communiqua verbalement aux mokhazenis marocains les instructions du général Louis ; dans le but d'éviter toute difficulté, deux spahis reçurent mission d'escorter ces cavaliers jusqu'à la limite du territoire algérien, lorsqu'ils retournèrent à Oudjda. L'amel prétendit que le commandant de Breuille refusait de lui répondre et il lui écrivit des reproches, sur un ton frisant l'insolence ; les relations avec cet insupportable voisin étaient devenues presque impossibles (1).

LA PERSISTANCE DES VIOLATIONS DE FRONTIÈRE

Les agissements de Si Ali Guider ne tendaient pas à l'apaisement des esprits, de part et d'autre de la frontière ; ce personnage semblait s'attacher à maintenir un état de crise entre les deux pays. Sa politique tortueuse ne donnait pas de meilleurs résultats au Maroc qu'en Algérie. En janvier 1881, les troubles recommencèrent dans la montagne des Beni Snassen, chez les Beni Ourimèche ; les tribus refusèrent leurs contingents à l'amel qui, en voulant intervenir, ne réussit qu'à irriter tous les caïds de l'amalat. Le calme reparut néanmoins, cou-

(1) Pièces 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 31.

pé de temps en temps par de nouvelles prises d'armes. A l'égard des Français, Si Ali Guider ne perdait aucune occasion de manifester ses sentiments hostiles ; il apportait une insurmontable mauvaise volonté au règlement des questions nous intéressant. Ayant pris subitement la décision de revendiquer les Hamyane Djembâ qui, suivant l'intérêt du moment, se réclamaient tantôt du Maroc, tantôt de l'Algérie, l'amel arrêta un des notables, venu à Oudjda, et cela entraîna une certaine agitation dans la tribu. Dans le courant du mois de mars, le fonctionnaire chérifien versa, au contraire, de larges indemnités à une caravane de Djembâ dissidents, à laquelle les autorités de Marnia avaient saisi ses animaux, ses armes et son argent.

Au moment où il se livrait à cette démonstration, l'amel venait de commettre encore une grave violation de frontière. Sur un ordre formel de Si Ali Guider, onze fantassins réguliers poursuivirent, jusqu'en Algérie, six déserteurs qui s'étaient enfuis en emportant la caisse du payeur d'Oudjda. Ces soldats arrivèrent à Marnia, dans la nuit du 9 au 10 mars, vers une heure du matin ; ils se placèrent en embuscade aux abords du village et parvinrent à saisir, à la pointe du jour, trois des fugitifs qui furent immédiatement reconduits à Oudjda sous la garde de cinq hommes. Dès que le commandant supérieur apprit ces faits, il fit arrêter et désarmer les soldats restés à Marnia pour rechercher les trois autres déserteurs. Bien qu'il eût agi, dans la circonstance, d'une façon plutôt cavalière, l'amel adressa au commandant supérieur une lettre le remerciant du service rendu ; or, la restitution des déserteurs avait eu lieu contre le gré de cet officier. Si Ali Guider dut déchanter, quand il sut que ses réguliers se trouvaient en prison ; on ne les rendit au gouvernement chérifien qu'après quatre mois de détention.

Mouley El Amine, frère du Sultan, était alors en mis-

sion dans l'amalat, afin de régler un certain nombre d'affaires nous concernant ; il s'agissait, très vraisemblablement, de nos réclamations à propos des incidents soulevés par Si Ali Guider. Le délégué chérifien quitta Oudjda le 1^{er} avril et, après son retour à Fez, le Ministre de France à Tanger informa les autorités d'Algérie, dans la deuxième quinzaine du même mois, que le gouvernement marocain accordait les satisfactions demandées. On s'empressa de donner une grande publicité à la dépêche du représentant français ; elle fut affichée dans les bureaux arabes de la frontière et on la commenta aux chefs indigènes. Cette communication pouvait évidemment impressionner favorablement les Européens et, à la rigueur, les sujets algériens, mais elle n'était pas de nature à modifier les dispositions de nos voisins du Maroc. On se leurrerait toujours sur l'efficacité des moyens diplomatiques pour garantir le respect de nos droits.

Pendant la présence de Mouley El Amine à Oudjda, l'amel voulut encore intervenir dans les querelles des Beni Snassen ; les notables de la province l'invitèrent à ne pas se mêler de ce qui ne le regardait pas. La situation de ce fonctionnaire était devenue intenable. Le délégué du Sultan crut devoir réunir les principaux personnages du pays à Sidi Yahia, le 23 mars, dans le but de ramener la concorde ; le seul résultat qu'il obtint fut la demande, à l'unanimité, du rappel de Si Ali Guider. Comme les Français désiraient également cette solution, le Sultan prit le parti de destituer son représentant, lorsque Mouley El Amine lui eut exposé la situation. L'ex-amel abandonna son poste, au début du mois de mai, et son départ ressembla à une véritable fuite ; en Algérie, on le vit disparaître avec joie. Le caïd El Hadj Bou Khazi, mokhazeni insignifiant, remplit les fonctions d'amel jusqu'à la nomination d'un titulaire. Dans les derniers temps de son séjour à Oudjda, Si Ali Guider s'était trouvé en butte à l'hostilité violente de ses administrés. Deux

chioukh des Angad, qui hésitaient à se ranger du côté de ses adversaires, avaient dû se réfugier en territoire algérien avec quelques tentes, le 8 avril ; ces gens restèrent plusieurs mois dans l'annexe d'El Aricha, où ils étaient internés.

Un événement, qui aurait pu avoir de sérieuses conséquences, amena une certaine agitation à la frontière durant l'intérim d'El Hadj Bou Khazi. Le 23 mai, un groupe d'Oulad Mansour, du douar Oulad Malek, pénétra en territoire algérien et attaqua, vers midi, les oulad Mokhtar, fraction des Beni Mengouch, au lieu dit Bou Ledjefel, à proximité d'Adjeroud. Les assaillants trouvèrent de la résistance et, de part et d'autre, la fusillade fut très nourrie. Après une vive escarmouche, les Marocains parvinrent néanmoins à razzier les récoltes des Beni Mengouch, ainsi que de nombreuses têtes de bétail. Nos gens eurent huit blessés, tandis que leurs adversaires perdaient deux tués et deux blessés.

A la première nouvelle de cette agression, le commandant supérieur de Marnia dépêcha sur les lieux le lieutenant Godron, chef du bureau arabe, avec un peloton de spahis. Cet officier arriva, dans la soirée du 24 mai, chez les Beni Mengouch, où la plupart des cavaliers des tribus le rejoignirent au cours de la nuit, en même temps que les piétons des Attia et des Msirda. L'officier français organisa aussitôt la garde de la frontière, avec les forces dont il disposait. Dans la matinée du 25 mai, le lieutenant Godron exécuta une reconnaissance le long du Kiss ; son apparition devant le marché d'El-Haïmer, situé sur la rive gauche de la rivière, eut pour effet de jeter l'émoi parmi les Marocains qui fréquentaient ce marché. Pour ces derniers, la menace de la force constituait un argument sans réplique, aussi les chioukh des tribus de la plaine de Trifa demandèrent-ils à entrer en pourparlers ; les parlementaires offrirent de restituer les prises et de payer l'amende qui serait

fixée. L'affaire fut réglée définitivement dans la journée du 27 mai ; les Oulad Mansour, après avoir rendu aux Beni Mengouch tout ce qu'ils leur avaient volé, versèrent 250 francs à chaque blessé. On termina la séance par une réconciliation solennelle.

Cet exemple montre clairement les avantages, qu'on aurait retirés d'une politique souple et énergique, avec des populations remuantes et indisciplinées comme celles de l'amalat. Le gouvernement chérifien était impuisant et il n'y avait pas à compter sur lui pour maintenir l'ordre à la frontière. Le système des revendications venait de débiter de façon peu encourageante ; l'hostilité d'un amel suffisait à empêcher tout essai de collaboration. L'envoi à Oudjda d'un fonctionnaire, disposé à entretenir des relations amicales, devait heureusement nous donner quelques années de tranquillité (1).

Commandant L. VOINOT.

(1) Pièces 29, 30 et 31. — Documents sur le Nord-Ouest africain, t. I, loc. cit. — Oudjda et l'Amalat, loc. cit.

Pièces justificatives

Abréviations : (A. G. G.) Archives du service des affaires indigènes
du Gouvernement général de l'Algérie.

(A. C. M.) Archives du service des affaires indigènes
du Cercle de Marnia.

N° 1

*Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia
au Général commandant la Subdivision de Tlemcen*

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 571

24 septembre 1876.

.....
Vous voulez bien me demander mon avis motivé sur l'opportu-
nité de créer un emploi d'agent consulaire français à Oudjda.

A mon sens, cette création n'est point nécessaire et n'a même
pas raison d'être.

Tout le commerce du Maroc avec la France se fait sur les
marchés des cercles de Nemours, de Marnia et Sebdu. Nous
n'allons pas porter nos produits sur le marché d'Oudjda, tandis
que les marocains apportent les leurs sur nos marchés.

Le marché d'Oudjda est un marché marocain, ce sont les
nôtres qui sont des marchés internationaux.

Nous n'avons à Oudjda aucun sujet français, aucun commer-
çant de notre nation.

L'agent consulaire dont le rôle, je crois, est de défendre et de
protéger les intérêts des commerçants de sa nation établis au
lieu de sa résidence, n'aurait aucune protection à exercer, aucun
intérêt à défendre.

De plus, dans le cas où les troubles si fréquents dans ce pays
viendraient à éclater, la personne de l'agent consulaire pourrait
être singulièrement compromise, et cela pourrait amener de gra-
ves complications entre nous et l'empire marocain.

N° 2

*Rapport mensuel du Bureau arabe de Marnia sur les
nouvelles politiques*

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

.....
Octobre 1876.

Nos relations avec nos voisins marocains sont bonnes, le nouvel amel (1) semble disposé à entretenir de bons rapports avec l'autorité française.

Plusieurs douars marocains ont franchi la frontière et sont venus s'établir pour faire pâturer leurs troupeaux aux Beni Ouassin et aux Beni Bou Saïd. Ils sont aujourd'hui rentrés dans leur pays à la suite de l'injonction qui leur en a été faite ; la liste des dégâts commis par eux a été envoyée à l'amel d'Oudjda qui doit en faire recouvrer le montant.

Un douar des Oulad El Hassan ne s'étant pas conformé aux injonctions qui lui ont été faites est resté sur la rive droite de l'oued El Abbès (2), il a été désarmé et interné dans l'aghalik des Oulad Riah (3).

.....
N° 3

*Rapport mensuel du Bureau arabe de Marnia sur les
nouvelles politiques*

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

Novembre 1876.

La situation politique n'est pas satisfaisante.

Nos relations avec le Maroc sont en ce moment assez tendues ; l'Amel d'Oujda a envoyé récemment aux Hamyan du Cercle de Sebdo, par un détachement de cavaliers de son Maghzen, une lettre au Sultan.

Des explications ont été demandées à ce personnage qui s'est retranché derrière les ordres de son souverain.

(1) Boucheta ould El Baghdadi.

(2) Par conséquent au sud de Marnia, à une notable distance de la frontière.

(3) Tribu de la région de Tlemcen.

Il est possible que les difficultés soulevées par cet incident s'aplanissent.

Les douars des Oulad El Abbès (1) (Maroc) qui étaient venus auprès de Sidi Zaher, chez les Beni Bou Saïd, sont restés à proximité de ce poste et continuent à envoyer leurs troupeaux sur notre territoire. L'Amel qui avait promis de faire cesser cet état de choses paraît s'en être fort peu occupé. Je compte m'y rendre moi-même dans un bref délai pour mettre un terme à ces déprédations.

Le bruit court que les Hamyan ont écrit à l'Empereur du Maroc pour demander à passer sous son commandement, on va jusqu'à dire qu'ils ont déjà quitté le territoire français. Chez nous comme de l'autre côté de la frontière, ces nouvelles jettent de l'émotion.

Depuis l'arrivée du Sultan à Oujda, une certaine inquiétude règne dans les esprits, les Marocains disent partout que cette première expédition n'a été qu'une sorte de reconnaissance et que leur souverain doit revenir prochainement pour régler toutes les questions pendantes entre nous et lui.

Ces bruits peuvent être pris plus ou moins en considération mais il n'en est pas moins vrai qu'ils jettent de la perturbation dans les tribus du Cercle et que c'est à l'instigation de l'autorité marocaine qu'ils sont répandus.

N° 4

Rapport mensuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(A. C. M.) Registre des Minutes

(Extraits)

Décembre 1876.

La situation politique n'est guère plus satisfaisante que le mois passé, la même inquiétude règne dans les esprits, mais aucun indice extérieur ne s'est manifesté.

Plusieurs fractions marocaines étant venues sans autorisation s'établir sur notre territoire avec leurs troupeaux, je suis sorti avec un Escadron de Spahis et les goums des Beni Cuassin, Beni Bou Saïd et Maazis (2). Les douars étrangers en apprenant la convocation du goum s'étaient hâtés de décamper pour rentrer au Maroc sauf un douar et quelques tentes des Beni Hassan.

(1) Fraction des Angad.

(2) Lire Mâaziz.

sur l'injonction qui leur fut faite d'avoir à retourner dans leur pays, les Marocains s'empressèrent d'abattre leurs tentes et de réunir leurs troupeaux. Ils furent aussitôt dirigés sur la frontière sous escorte. Un détachement de spahis et une partie des goums fut envoyé également pour surveiller le mouvement de retraite des tentes parties le matin, pour les empêcher de s'arrêter avant d'avoir franchi la frontière.

Aujourd'hui, nous n'avons aucun campement marocain sur notre territoire.

.....
Les bruits du retour du Sultan après la fête d'El Mouloud avec une armée pour nous faire la guerre si nous ne lui abandonnons pas les Hamyan du Cercle de Sebdou, les Beni Mengouch et les Ouled Attia de l'annexe de Nemours, continuent à être répétés à Oudjda (1).

On affirme qu'ils ne sont que le résultat de propos tenus par l'Amel Si Bou Cheta El Bagdadi (2).

.....
N° 5

Rapport mensuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

Février 1877.

.....
Nos relations avec l'Amel ont été bonnes, bien que ce personnage ne cesse de se mêler aux intrigues que fomentent les Hamyan. Il a continué à entretenir des relations avec eux et à

(1) Des tentatives avaient déjà été faites dans ce sens ; on lit en effet dans le rapport annuel de 1876 de l'annexe de Nemours :

« Nos fractions marocaines du Kiss, sollicitées par les intrigues
« de quelques chefs de la rive gauche, ont paru un instant dis-
« posées à faire acte de soumission au souverain de leur pays
« d'origine, en lui payant une redevance annuelle. Mais il a suffi
« de quelques conseils empreints d'une sage fermeté, pour les
« ramener à une plus sage appréciation de leurs intérêts et con-
« server le statu-quo. »

(A. C. M.) Registre des Minutes

(2) Boucheta ould El Baghdadi était jugé plus favorablement par les autorités de Nemours, qui, il est vrai, avaient rarement affaire à lui.

« Depuis l'installation du nouveau gouverneur d'Oudjda, l'or-

recevoir leurs émissaires malgré le blâme officiel que lui a infligé son gouvernement. Il a recommandé aux tribus sahariennes de son commandement de ne rien tenter contre la colonne, mais de se tenir prêtes à marcher au premier ordre. En prévision des événements qui peuvent se produire par suite des opérations de la colonne partie récemment de Tlemcen, les douars des tribus voisines du Maroc ont été éloignées des frontières. Les campements ont été organisés de façon à éviter une surprise et à pouvoir résister aux maraudeurs s'il s'en présentait.

.....

N° 6

Rapport mensuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

Mars 1877.

.....

Le 4 mars, une altercation a failli avoir lieu entre des bergers des Djaouna (Angad) et des gens des Beni Bou Saïd qui les avaient trouvés dans leur orge sur la rive droite de l'Oued el Abbès.

Dès la première nouvelle, j'ai envoyé sur les lieux M. le Chef du bureau arabe avec des spahis et des cavaliers de tribu. Il a fait repasser la frontière aux troupeaux venus sur notre territoire. Le lendemain, j'ai établi un service de patrouilles indigènes et de spahis pour empêcher leur retour et j'en ai écrit à l'Amel d'Oujda qui a promis de punir les coupables.

Malgré cela, les douars Angad sont revenus s'établir chez nous trois jours après. Leurs troupeaux ont pénétré de nouveau dans nos champs ensemencés. Le 14, une bande d'hommes à pied et à cheval escortant plusieurs troupeaux a répondu par des menaces à la patrouille qui les invitait à se retirer. Avant de les expulser par la force, j'ai adressé à ce sujet une autre lettre à l'Amel qui a envoyé un agent de son commandement pour faire rétrograder les tentes et les troupeaux.

.....

« dre n'a pas cessé de régner sur notre frontière et nos relations de voisinage paraissent s'amélioré [s'améliorer] chaque jour. »

(A. C. M.) Registre des Minutes. Rapport annuel de 1876 de l'annexe de Nemours.

N° 7

Rapport mensuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

Août 1877.

.....
Nos relations avec l'Amel d'Oudjda continuent d'être bonnes. Nous avons cependant lieu de reprocher à ce personnage de ne rien faire, malgré nos démarches, pour empêcher les tribus marocaines limitrophes de pénétrer sur notre territoire. Ces incursions deviennent de plus en plus fréquentes, malgré la vigilance des patrouilles organisées pour faire respecter la frontière. Leurs troupeaux chassés d'un point reparaissent immédiatement sur un autre. Ces jours derniers, ils seront [se sont] avancés jusque dans la forêt communale de Marnia, où les bergers ont coupé environ cinquante têtes d'arbres pour donner à manger à leurs animaux. Des dégâts semblables ont été commis également aux Maazis (1). Cet état de choses est très préjudiciable à nos administrés dont les troupeaux sont en souffrance, par suite du manque absolu de pâturage ; ensuite, il est plus que regrettable, sous tous les rapports, de voir nos voisins, encouragés par l'impunité, violer sans cesse notre territoire et braver en quelque sorte nos patrouilles dont la mission se borne à leur faire repasser la frontière chaque fois qu'ils la franchissent.
.....

N° 8

Rapport annuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M. Original)

Année 1877.

.....
A la tête de l'Amalat d'Oudjda se trouve encore le représentant du Gouvernement Marocain venu à la suite de l'Armée impériale, Boucheta El Bagdadi (2).
.....

(1) Lire Mâaziz.

(2) Boucheta Ould El Baghdadi, le successeur de Mohammed Ould El Bachir, a été ainsi noté à Marnia. « Pendant cette nouvelle période de commandement, l'amel nous suscite de nombreuses difficultés de frontière ». (A. C. M.) Listes des Amels d'Oudjda. Minute.

Ce personnage est toujours tel que nous l'avons constamment dépeint : officiellement très accommodant, mais au fond nous détestant cordialement (1), fort heureux des embarras que nous rencontrons avec les populations marocaines, opposant à nos réclamations les plus justes la force d'inertie quand ce n'est pas le mensonge, et se montrant au contraire presque arrogant quand un des siens se trouve lésé.

.....
Au mois de janvier 1877, nous retrouvons les populations montagnardes des Beni Iznassen encore en lutte.

D'un côté sont les partisans de El Hadj Mohammed Ould El Bachir, l'ancien Amel prisonnier du Sultan, et de l'autre, les tribus ralliées au nouveau Gouverneur Bou Cheta El Bagdadi.

.....
A la fin de 1876, l'Amel avait dû pour obtenir la cessation des hostilités entre ces deux partis, réunir des forces assez considérables à Méguiss (2). Dans le courant de janvier, des lettres du Sultan vinrent donner un appui moral aux démonstrations de Bou Cheta. Dans ces lettres, le Souverain complimentait les populations fidèles et menaçait des dernières rigueurs El Hadj Mohammed Ould El Mimoun et ses partisans, annonçant qu'il viendrait au printemps mettre ses menaces à exécution.

Pendant que ces événements se passaient sur la frontière du Cercle de Marnia, un certain mouvement se manifestait dans les populations sahariennes de Sebdou.

Les Hamyans dissidents avaient envoyé à Fez, au Sultan, une députation à laquelle s'étaient joints des Hamyans soumis à notre autorité. Tous avaient reçu à la Cour marocaine un excellent accueil.

Pour détruire le mauvais effet de ces menées, et affirmer notre autorité dans ces régions éloignées, une colonne fut organisée à Tlemcen et partit de cette ville, sous les ordres de M. le Général de Flogny, Commandant la Subdivision (3).

Le Cercle de Marnia ne fournit aucun contingent pour cette expédition, il n'envoya que 250 chameaux au convoi qui l'accompagna. Nous nous bornerons donc à dire que la nouvelle du départ de la colonne eut pour résultat immédiat de faire cesser

(1) On lit en marge : « Je ne partage pas cette manière de voir. Dans ses rapports avec moi, l'Amel n'a jamais montré qu'il nous détestait. » (Cette observation émane du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen).

(2) Le djebel Meghris, à une quinzaine de kilomètres au nord-ouest d'Oudjda.

(3) Cette colonne se porta sur El Aricha et en partit, le 15 février 1877, pour aller visiter les Ksours de la région d'Aïn Sefra.

les bruits malveillants qui depuis le commencement de l'hiver circulaient sur la frontière.

Ainsi que nous l'avons exposé dans le rapport annuel de 1876, des agents du Gouvernement marocain avaient perçu des impôts sur les Hamyans et Djembaa soumis à notre autorité d'après le traité de 1845.

Le Gouvernement français avait fait à ce sujet des représentations à l'empereur du Maroc qui avait prescrit que les sommes touchées indûment nous seraient remises par l'Amel Bou Cheta El Bagdadi en personne.

Monsieur le Général Commandant la Subdivision chargé de cette opération avait décidé qu'elle aurait lieu en présence de tous les Chefs Hamyans à El Aricha (Cercle de Sebdou), il en prévint l'Amel en l'invitant à se concerter avec lui pour en fixer le jour.

Bou Cheta El Bagdadi, sans doute pour ne pas effectuer avant le départ de la colonne cette remise de fonds qui devait sembler à juste raison, aux populations, un acte de soumission, prétextâ une expédition contre les Beni Iznassen dans laquelle sa présence était, prétendait-il, indispensable, et la colonne dut se mettre en route sans qu'il fût venu au rendez-vous, qui fut, par suite, remis à la rentrée de l'expédition.

.....
[Suit le récit des opérations de l'amel chez les Beni Ourimeche, des Beni Snassen].

.....
Pendant que ces événements se passaient dans les montagnes des Beni Iznassen, nous eûmes la plus grande tranquillité sur la frontière.

.....
La paix une fois rétablie chez nos voisins, les troupeaux Angad qui pendant tout le temps de la lutte étaient restés chez eux, commencèrent à faire invasion sur notre territoire, pour y chercher les pâturages qui leur manquaient.

Comme nous n'étions guère plus favorisés sous ce rapport, leurs bergers compensaient l'absence de l'herbe en se jetant avec leurs bêtes dans nos terres ensemencées et en ébranchant complètement tous les oliviers ou térébinthes qu'ils trouvaient sur leur chemin, pour en donner le menu branchage en pâture à leurs moutons.

Nos observations à l'Amel n'aboutirent, comme l'année précédente, qu'à des protestations de bon vouloir, sans amener le départ des troupeaux dévastateurs.

Un service de patrouilles indigènes fut alors établi le long de la frontière, conjointement avec celui des patrouilles de spahis déjà organisé.

Les Angad en tenaient si peu compte que, le 14 février, une bande d'hommes à cheval et à pied escortant plusieurs troupeaux

s'abattit au beau milieu des cultures des Beni Bou Saïd en injuriant et menaçant de leurs armes les propriétaires des champs dévastés qui protestaient contre cette violation du territoire.

Les Beni Bou Saïd, des douars voisins, avertis de l'événement, accoururent, et une lutte était imminente quand je fus averti. Je dirigeai aussitôt sur le lieu du tumulte le Chef du Bureau Arabe avec les spahis et les cavaliers de tribu présents à Marnia.

Quelque rapide que fût l'approche de cet Officier, les Marocains en furent avertis et se hâtèrent de gagner la frontière. Il ne trouva donc personne au lieu où la rixe avait failli éclater, il dut se borner à refouler les autres troupeaux qu'il rencontra sur son passage et à rentrer à Marnia.

Après un acte aussi violent, le silence n'était plus permis.

Une lettre fut écrite à l'Amel pour demander la rentrée immédiate de ces troupeaux et la punition des coupables. Bou Cheta se décida cette fois à tenir compte de nos observations et infligea une amende de 415 francs au douar des Djéouna dont les bergers avaient eu une altercation avec les Beni Bou Saïd.

Le mois d'avril fut assez calme.....

Les mois de juin et de juillet sont remplis des bruits les plus contradictoires au sujet des agissements de Si Sliman Ben Kaddour, interné dans l'intérieur de l'Empire Marocain, et de Si Kaddour Ben Hamza qu'on représentait tantôt comme faisant cause commune avec les Hamyan dissidents, tantôt comme réfugié aux Doui Menia, tantôt enfin comme en route pour Figuig, en pèlerinage. Ces nouvelles occupaient les populations, mais ne paraissaient les intéresser que médiocrement.

Pendant ces deux mois, les invasions des troupeaux marocains sur notre territoire ne cessèrent d'avoir lieu malgré nos avertissements à l'Amel, les bergers enhardis par l'impunité allèrent jusqu'à détruire les abords des puits de Mehaguin et de Zoudj el Beghal, ils s'avancèrent jusqu'au bois de Bethoume et ébranchèrent plus de 50 magnifiques térébinthes pistachiers, pour en faire manger le feuillage à leurs troupeaux.

Aux Maazis (1), des dégâts analogues furent commis, une vigne plantée près de la mine des Maazis et appartenant au Directeur de la mine fut dévastée.

Les Beni Hassan furent signalés comme les auteurs de ces dégâts.

Comme toujours, l'Amel opposa le mutisme le plus complet et la force d'inertie la plus absolue à nos justes réclamations, semblant non seulement tolérer, mais encore encourager ces déprédations et ces violations de territoire.

(1) Lire Mâaziz.

La situation était devenue insupportable, heureusement M. le Général Commandant la Subdivision voulut bien, le 19 août, accorder l'autorisation de saisir les troupeaux des délinquants si l'occasion se présentait de nouveau, et de ne les rendre qu'après paiement des dommages et intérêts aux propriétaires des cultures ravagées.

La fin du mois d'août et le commencement de septembre furent peu marqués par les incursions des troupeaux, la chaleur excessive de ces mois y contribua certainement en forçant les bergers à se tenir éloignés de la plaine.

Aucun événement ne marqua cette période chez nos voisins. Il se produisit cependant une certaine agitation dans les populations marocaines, à la nouvelle de la razzia opérée par les goums de Sebdou et de Daya sur les Hamyan dissidents et sur les Mehaya.

Les Chefs Angad en furent parait-il très animés contre les Français et le bruit courut qu'ils avaient juré de venger les Mehaya.

L'Amel dans la crainte d'un conflit qui aurait pu amener de grandes difficultés entre son Gouvernement et le nôtre, les aurait blâmés énergiquement et leur aurait enjoint de s'abstenir de toute espèce de démonstration.

L'arrangement pris peu de temps après, pour cette affaire, à la suite du voyage à Tlemcen d'El Hadj Bou Beker, Chikh des Mehaya, résolut fort heureusement cette difficulté, et la paix ne fut pas troublée.

Les incursions des troupeaux ne tardèrent pas à recommencer : le 19 septembre, je fus informé que sept troupeaux des Beni Hassan avaient pénétré chez les Maazis et y saccageaient les oliviers.

Le lendemain 20, au point du jour, après avoir averti l'Amel, je partis de Marnia avec le Chef du bureau arabe, 25 cavaliers de goum et une division du 1^{er} Escadron de Spahis.

Je trouvai, en effet, un millier de moutons et quelques centaines de chèvres paissant aux environs de l'Oued Zelzella, en plein territoire de la tribu des Maazis.

Je les fis cerner et diriger vers l'intérieur. Les bergers ne songèrent même pas à tenter une ombre de résistance et comme il était impossible de franchir avec les troupeaux la Mouilah, où s'était produit la veille une assez forte crue, je les fis diriger, sous escorte, à l'extrémité Est du territoire des Maazis pour y demeurer sous la garde et la responsabilité du Caïd et du goum de cette tribu.

Après approbation de cet acte de rigueur par M. le Général Commandant la Subdivision, je fis connaître à l'Amel que les troupeaux ne seraient rendus qu'après paiement des dégâts commis actuellement aux Maazis, et précédemment par la même fraction marocaine aux puits de la frontière et à la vigne des Maazis.

Après plusieurs pourparlers entre les Djemaa (1) et le Chikh des Beni Hassan qui étaient venus à Marnia, la somme fut définitivement arrêtée à 800 francs.

Trois otages furent laissés à Marnia et les troupeaux dirigés vers la frontière et rendus à leurs propriétaires.

Le paiement fut effectué comme il avait été convenu, à peu de chose près au moins, car le Chikh El Yazid Oulad El Moufiak n'apporta que 794 francs.

.....
Cette leçon fut profitable aux Marocains, depuis ce moment, les Caïds de la frontière et les patrouilles n'ont signalé aucune violation de notre territoire par les bergers et leurs troupeaux.

.....
Nous n'avons point voulu interrompre le récit des événements politiques accomplis au Maroc pendant l'année 1877, pour raconter les brigandages commis sans discontinuité par les sujets marocains sur notre territoire et l'attitude de l'Amel en toute circonstance, quand un fait de ce genre lui était signalé.

.....
[Suit l'exposé d'un assez grand nombre d'assassinats et de vols.]

.....
Les coupables, leur coup achevé, se hâtent de repasser la frontière et sont à l'abri de nos poursuites.

Vainement, il a été écrit à l'Amel pour obtenir, sinon l'arrestation des voleurs et des assassins, du moins leur punition d'après les usages de sa nation. Toutes les démarches sont demeurées inutiles (2).

A toutes nos demandes, il a répondu officiellement par des protestations contre les criminels et nous apprenions que publiquement, à Oudjda, il couvrait de sa protection les malfaiteurs et menaçait de sa vengeance ceux qui nous les dénonceraient ou nous les livreraient.

Cette conduite semble établir clairement que l'Amel ne pouvant nous faire la guerre ouvertement, est heureux de saisir toutes les occasions de donner cours à sa haine contre nous.

.....
Il est donc indispensable qu'à quelque prix que ce soit, on nous fournisse les moyens d'action nécessaires pour mettre fin à cet état de choses.

(1) Djemâa, assemblée des notables. Il s'agit évidemment des djemâas des douars des Mâaziz lésés par les Beni Hassane.

(2) On lit en marge la note suivante, du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen : « Cette appréciation me paraît fort exagérée. Bou Cheta fait, à ce point de vue, comme ses prédécesseurs ; il est évident que nous ne pourrons jamais compter sur un Amel d'Oudjda pour nous débarrasser des malfaiteurs. »

Il faut que l'Amel sache que nous sommes las de sa duplicité (1) et que les malfaiteurs aient la preuve que nous saurons protéger les colons et les indigènes sans le concours de leur gouvernement, puisqu'il remplit si indignement ses devoirs vis-à-vis de nous.

Marnia, le 20 décembre 1877.

Le Chef d'escadrons au 2^e Spahis,
Commandant supérieur,
CHARPENTIER.

N^o 9

*Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia
au Général commandant la Subdivision de Tlemcen*

(A. C. M.) Registre des Minutes

N^o 377

20 juin 1878.

Je me suis rendu hier 19 juin à Djorf El Baroud, j'ai trouvé l'amel exact au rendez-vous que je lui avais donné à 5 heures du matin.

Il était accompagné d'une suite nombreuse et avait avec lui son Cadhi, ainsi que plusieurs chefs Angad.

Je lui ai parlé des cinq charrues des Oulad Tahar (Beni Iznassen) se trouvant sur le territoire des Oulad Mellouk près du barrage, il n'y a pas eu la moindre discussion, il a reconnu qu'elles devaient nous payer l'impôt.

Nous avons ensuite entamé la question des charrues des Beni Hassan (2), là nous ne nous sommes plus entendus ; il a dit qu'elles étaient toutes sur le territoire marocain, je lui ai démontré carte à la main qu'elles étaient sur le nôtre, mais il n'a rien voulu entendre.

Je lui ai dit à la fin, il y a eu en janvier 1874 une convention faite, une ligne déterminée et fixée ainsi :

- 1^o De Djorf El Baroud au Kerkour Si Hamza du Nord (3).
- 2^o Du Kerkour Si Hamza du Nord à Zoudj El Beghal (pre-

(1) On lit en marge la note suivante du général commandant la Subdivision de Tlemcen : « Même observation que ci-dessus. »

(2) Fraction des Angad.

(3) Les Marocains prétendaient que le Kerkour Sidi Hamza était un point situé au Nord-Est de celui désigné sous ce nom par les Algériens, point que ces derniers appelaient Kerkour El Miad; Kerkour Sidi Hamza du Nord désigne donc Kerkour El Miad. Le modus vivendi de 1874 avait admis que la zone comprise entre Kerkour Sidi Hamza et Kerkour El Miad serait considérée comme neutre.

nant la ligne droite reliant Kerkour Si Hamza du Nord et l'haouch de Sidi Zaher, ce dernier point (1) se trouve à 800 mètres sur la ligne élevée perpendiculairement (2) au point 5.800 de la dite ligne en partant du Kerkour Si Hamza du Nord).

3° De Zoudj El Beghal à l'haouch de Sidi Zaher.

Nous allons la suivre en partant du Kerkour Si Hamza (3) ; tous les labours à gauche seront chez nous.

En effet, nous nous sommes mis en route, mais voyant qu'il appuyait continuellement à gauche, nous étions arrivés même à suivre une ligne qui nous aurait fait laisser le puits de Zoudj El Beghal à notre droite, je lui en fis l'observation. Il me répondit continuons nous verrons après, il agissait ainsi parce que nous nous trouvions précisément sur les terrains labourés ; à la fin il consentit à m'écouter, et nous obliquâmes à droite, et nous arrivâmes au point désigné, 800 mètres en avant du point où la ligne droite de Kerkour Si Hamza à Zoudj El Beghal coupe la route des Mezacuir. Alors il me conduisit, poussé par tous les chefs qui l'entouraient, vers un point où se trouve un petit tas de pierres, situé à 800 mètres environ du puits de Zoudj El Beghal, en me disant : « voici le point de notre frontière ». Je lui dis qu'on l'induisait complètement en erreur, que ce tas de pierres, était le souvenir d'un homme tué en cet endroit, il y a six ans.

Impossible de lui faire comprendre qu'il était dans le faux. J'ai enfin terminé l'entrevue en lui disant que j'avais ordre de mon gouvernement, de faire payer tous les labours faits à gauche de la ligne que j'avais voulu lui faire suivre.

Il reprit sa même conversation, en me disant qu'il allait écrire à son Gouvernement, qui ferait venir des savants, des géomètres, etc., etc., que je demande la même chose au mien et qu'on réglerait l'affaire et qu'en attendant on laisserait le paiement de l'impôt en suspens.

Je lui ai dit qu'il n'était nullement question de frontière, mais bien de payer de suite l'impôt pour les labours faits certainement sur notre territoire.

Comme il est évident, pour moi, que l'amel évite nos justes réclamations, comme il a toujours fait jusqu'ici, je viens vous demander vos ordres (4).

(1) Il s'agit évidemment de Zoudj El Beghal.

(2) Bien que le texte ne donne aucune précision, la perpendiculaire destinée à fixer la position de Zoudj El Beghal devait sans aucun doute être tracée vers le Nord-Est.

(3) Kerkour El Miad, car il ne peut être question que du Kerkour Sidi Hamza du Nord.

(4) L'amel, dont l'autorité était fortement battue en brèche,

N° 10

*Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia
au Général commandant la Subdivision de Tlemcen*

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 397

27 juin 1878.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, le rapport établi par le Capitaine Lemoine, chef du bureau arabe, que le Commandant Charpentier avait chargé de se rendre hier, 26 juin, sur la frontière pour régler l'affaire des Beni Hassan.

Cet officier avait l'ordre de faire transporter, à proximité de son camp, la quantité de gerbes nécessaires pour garantir le paiement de l'impôt dû par les Beni Hassan et le recouvrement des frais causés par leur refus de s'en acquitter. A la prière du chef des Beni Hassan, Chikh El Yazid, il a accepté comme garantie, au lieu du grain et pour éviter des pertes par suite du transport, quatorze chameaux qu'il a fait amener à Marnia.

Je les ai mis en garde dans un douar des Beni Ouassin voisin de la Tafna jusqu'à acquittement de la somme due par les marocains

avait d'ailleurs cherché à se soustraire à cette entrevue, ainsi qu'en témoignent les extraits ci-après de la correspondance du Commandant supérieur du Cercle de Marnia avec le Général commandant la Subdivision de Tlemcen.

« L'amel d'Oudjda, auquel j'avais donné rendez-vous samedi
« matin à la frontière pour voir les cultures effectuées par les
« marocains sur notre territoire, m'a répondu qu'il ne pouvait
« s'y rendre au jour que je fixais à cause d'affaires qu'il ne pou-
« vait remettre.... »

(A. C. M.) Registre des Minutes. Confirmation du télégramme, n° 349 du 24 mai 1878.

« ... Le prétexte que donne l'amel, comme l'empêchant de ve-
« nir à la frontière, ne paraît pas sérieux. Le motif véritable
« est, je crois, la situation embarrassée et même critique dans
« laquelle il se trouve vis-à-vis de la plus grande partie de ses
« administrés (Mehâya, Angad et portion des Beni Iznassen. »

.....
« A mon avis, s'il ne sort pas d'Oudjda pour venir à la fron-
« tière, c'est qu'il craint quelque entreprise contre sa personne
« de la part des Angad et de leurs alliés ; le recensement des
« Oulad Sidi Cheikh, qu'il donne comme excuse, aurait pu être
« fait un jour plus tard sans le moindre inconvénient... »

(A. C. M.) Registre des Minutes. Lettre n° 354 du 31 mai 1878.

Par suite de cet arrangement, les zouaves, les spahis, le goum et les chameaux de transport requis aux Beni Ouassin sont rentrés le soir même à Marnia comme il vous a été télégraphié.

Je viens de recevoir de l'amel une lettre de protestation contre l'opération effectuée hier. Il déclare qu'il va rendre compte à son gouvernement et il termine en réclamant le paiement de 40 charrues qu'il prétend avoir été labourées par les Beni Bou Saïd sur son territoire.

Or, les labours effectués par cette tribu sur le territoire marocain se bornent à une charrue appartenant au Caïd Ben Ahmed Ould Si Laradj.

En faisant cette ridicule réclamation de 40 charrues, l'amel est de mauvaise foi. Pour en finir, je le prie de me donner la liste exacte des gens des Beni Bou Saïd qui ont labouré chez lui ainsi que l'emplacement de leurs labours; ce qui certainement lui sera impossible.

Enfin, je l'informe que je ne puis rien changer aux ordres que vous m'avez donnés et que les 14 chameaux ne seront rendus qu'après paiement des charrues des Beni Hassan, dont le montant est de 900 francs.

Quant au paiement des 3 charrues des Beni Hamlil et de 5 charrues des Oulad Tahar, je ne lui réclame rien, les Caïds des Beni Bou Saïd et des Beni Ouassin s'en portent garants.

.....

N° 11

Rapport annuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M. Original)

Année 1878.

.....
Au commencement de l'année 1878, nous trouvons, à la tête de l'Amalat d'Oudjda, Si Bou Cheta Ben El Bagdadi, le même qui avait été placé dans ce commandement par le Sultan Mouley Hassan, lors de sa venue en 1876.

Le mois de janvier a été marqué par un fait assez important, l'établissement de la mission militaire française à Oudjda.

Cette mission, composée d'un Capitaine, M. Payerne, du 1^{er} Tirailleurs Algériens, d'un Lieutenant, M. Journée, du 1^{er} Zouaves, d'un médecin, M. le Docteur Linarès et de plusieurs sous-officiers, a été envoyée à Oudjda pour procéder à l'instruction militaire des troupes marocaines (1).

(1) La section de la mission militaire, installée à Oudjda, fonctionna quelques années seulement dans cette localité, qu'elle semble avoir quitté vers 1881.

L'Amel, à son arrivée, s'est montré froid et réservé, mais peu à peu, les relations sont devenues assez cordiales, et le Capitaine, Chef de mission, a pu remplir, sans la moindre difficulté, la tâche qui lui est confiée.

L'année 1878, comme les précédentes, a été remplie par les querelles des différentes fractions marocaines de l'Amalat d'Oudjda ou du voisinage (1).

.....

La fin de juillet fut marquée par plusieurs entrevues des représentants de l'autorité marocaine et de délégués de l'autorité française, pour amener une réconciliation entre nos Hamyan et les populations marocaines du Sahara (Hamyan-Beni Guil).

La première de ces rencontres eut lieu à Zahra (2), entre M. le Chef d'Escadrons Ben Daoud, Commandant Supérieur du Cercle de Sebdu, et le Khalifa du Marabout de Kenatza (3), Si Mohammed Ben Abdallah.

La seconde eut lieu à Sidi Zaher, entre ce même officier supérieur, l'Amel Si Bou Cheta Ben El Bagdadi, le Khalifa du Kenatza et les deux Amin, dont nous avons fait connaître l'arrivée à Oudjda au mois de février.

Enfin, le Commandant Ben Daoud se rendit à Oudjda pour avoir une conférence avec ces personnages et les principaux chefs marocains.

.....

(1) Les troubles survenus chez les Beni Khaled (Beni Snassen) entraînèrent l'exode d'un assez grand nombre de tentes, qui se réfugièrent en territoire algérien.

« Le 3 juillet, un grand nombre de tentes des Beni Khaled, partisans de Zaïmi, se réfugièrent sur notre territoire... Le 6 du même mois, tous ces indigènes repassaient la frontière du Kiss... La situation se maintint ainsi jusqu'au 11 juillet, mais à cette date, menacés de nouveau par leurs adversaires..., ils se réfugièrent de nouveau en masse de ce côté de la frontière. Un officier fut immédiatement envoyé sur les lieux..., des mesures furent prises pour le désarmement et l'internement de ces réfugiés... ils sont dirigés sur la plaine de Mezaourou au sud de Nedromah. »

(A. C. M.) Registre des Minutes. Rapport mensuel de juillet 1878 de l'annexe de Nemours.

Ces tentes repassèrent au Maroc le 15 août (Rapport mensuel d'août 1878 de l'annexe de Nemours (A. C. M.) Registre des Minutes).

(2) Sur le flanc gauche de la vallée de la Tafna, à une quinzaine de kilomètres au Nord-Ouest de Sebdu.

(3) Lire Kenadsa ; il s'agit de la zaouia de l'ordre des Ziania, qui se trouve à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest de Bechar.

[Suit l'exposé des événements qui ont provoqué la chute de l'Amel.]

.....
L'Amel Si Bou Cheta Ben El Bagdadi était rappelé immédiatement auprès du Souverain sans motif indiqué.

En même temps, des lettres étaient remises, par les cavaliers du maghzen, aux chefs des différentes fractions Angad et Beni Iznassen, leur prescrivant de se rendre sans retard auprès de l'Empereur.

L'Amel fit aussitôt ses préparatifs de départ et quitta Oudjda le 10 octobre, fort inquiet, ne sachant s'il reviendrait ou s'il resterait dans l'ouest de l'Empire, s'il était menacé d'une révocation ou d'un simple changement (1).

.....
Les actes de banditisme, dont nous avons eu à nous plaindre pendant l'année 1877, n'ont pas cessé, mais ils ont été beaucoup moins fréquents en 1878 que dans le cours de l'année précédente.

.....
[Suit l'exposé de ces actes de banditisme.]

.....
La question des labours effectués sur notre territoire par les tribus marocaines voisines de la frontière avait suscité quelques difficultés. Après des pourparlers assez longs, il fut convenu que le Commandant Supérieur et l'Amel se rencontreraient sur les terrains, objet du litige. A la suite de cette entrevue qui eut lieu le 19 juin, il fut notifié à l'Amel que les labours avaient été effectués chez nous et que ses gens nous devaient l'impôt.

Sur le refus de ceux-ci d'en acquitter le montant, le chef du bureau arabe fut envoyé à la frontière avec une compagnie d'infanterie, une division de Spahis et une partie du goum. La tribu marocaine récalcitrante, celle des Beni Hassan, devant cette démonstration, s'engagea à payer. Des chameaux furent pris en garantie de sa promesse, et le 29 juin, les sommes exigées s'élevant à 1.380 francs dont 900 francs pour les Beni Hassan, étaient versées dans les caisses de l'Etat.

.....
Vers la fin de l'hiver, quelques cas de choléra avaient été signalés sur la côte nord du Maroc, on attribuait leur apparition à la venue de pèlerins rentrant de La Mecque ; en conséquence, l'accès des indigènes de l'ouest de l'Empire Marocain fut provisoirement interdit à la frontière.

Cependant, la santé publique s'étant maintenue dans de bonnes conditions, on avait oublié ces premiers symptômes, quand

(1) Boucheta ould el Baghdadi fut remplacé, en mai 1879, par l'amel Bachir ould Amar Delimi, qui ne resta que quelques mois en fonctions.

au milieu du mois d'août, on apprit que le choléra sévissait au Maroc, et qu'il était arrivé jusqu'à Thaza (lettre du 19 août). Bientôt, son apparition était signalée à Aïoun Sidi Mellouk où il emportait 22 soldats de la garnison, et même à Oudjda où 3 soldats marocains succombaient malgré les soins du Médecin de la mission française, le docteur Linarès.

Des mesures furent aussitôt prises pour préserver l'Algérie du fléau. Un cordon sanitaire fut établi le long de toute la frontière de terre dans l'annexe de Nemours et les cercles de Marnia et Sebdou. Un lazaret fut établi, dans le Cercle de Marnia, à Sidi Zaher. Dans chacun de ces postes, un médecin fut spécialement chargé de la surveillance sanitaire de la frontière. Des rondes, des patrouilles nombreuses sillonnèrent constamment le pays, pour empêcher l'entrée des étrangers, et forcer tous ceux qui ne pouvaient se dispenser d'entrer chez nous, d'aller subir une quarantaine au lazaret de Sidi Zaher.

Grâce à ces mesures énergiques appliquées rigoureusement, l'état sanitaire de tout l'Ouest de la province s'est maintenu excellent, aucun cas d'épidémie n'a été signalé.

.....
En résumé, la situation doit paraître satisfaisante si l'on songe surtout à la misère de 1877 par suite de l'absence de pluies et au manque de récoltes.

Marnia, le 20 décembre 1878.

*Le Chef d'Escadrons au 2^e Spahis,
Commandant Supérieur,
CHARPENTIER.*

N° 12

*Télégramme du Commandant supérieur du Cercle de Marnia
au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen
(Extraits)*

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 579

6 octobre 1879.

Voici les nouvelles que je reçois sur l'attaque des prolonges. Les cavaliers qui ont attaqué le détachement du train étaient partagés en deux bandes ; l'une de 50 ou 60 cavaliers, commandée par Abdellah ben M'Zah lui-même, et l'autre de 12 cavaliers seulement.

C'est cette dernière bande qui a réussi à nous tuer deux hommes, à nous enlever sept mulets, trois fusils, trois sabres et quelques effets militaires.

.....

Sur les sept bêtes volées, trois mules blanches ont été vendues vendredi dernier au marché d'El M'Kam Sidi Ali ben Sama (1) pour une somme de 600 francs.

Elles ont été achetées par les gens d'El M'Kam. Un quatrième mulet de robe rouge n'a pas trouvé d'acheteur à cause de son grand âge ; enfin les 3 mulets restants ont été dirigés sur Debdou également pour être vendus.

N° 13

Rapport mensuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des Minutes

Octobre 1879.

.....
Nos relations avec les chefs des tribus marocaines, voisines de la frontière, sont bonnes.

L'Amel d'Oudjda est réduit à une complète impuissance par les dissensions de ses administrés. Il proteste en vain de son bon vouloir, mais il ne peut régler aucune des questions pour lesquelles nous réclamons son intervention (2).

.....
Les derniers jours de septembre furent marqués par des événements de la plus haute gravité, survenus sur notre frontière sud-ouest.

En même temps que nous arrivait la nouvelle qu'un convoi de quatre prolonges du train avait été attaqué sur la route de Sebdu à El Aricha, nous apprenions, de différentes sources, que les auteurs de ce coup de main n'étaient autres que les éclaireurs ou l'avant garde d'une colonne considérable qui se for-

(1) Au nord de la piste de Berguent à Debdou par le Foum Bezzouz et sensiblement à égale distance de ces deux localités.

(2) Dans le rapport mensuel de septembre 1879 du bureau arabe de Marnia, on lit également :

« Nos relations avec les populations marocaines, voisines de la frontière, sont satisfaisantes. Nos rapports avec l'amel d'Oudjda sont loin d'être mauvais, mais nous avons lieu de constater que ce fonctionnaire est impuissant à nous accorder les satisfactions que nous sommes appelés à lui réclamer. Il n'a plus aucune action sur ses administrés et il déclare lui-même qu'il est incapable d'en obtenir quelque chose. »

(A. C. M.) Registre des Minutes

L'amel était alors Bachir Ould Amar Delimi.

maît à El Meridja (1), dans l'intention de tenter une incursion sérieuse sur notre territoire. Les renseignements qui nous étaient donnés indiquaient qu'une alliance offensive et défensive avait été conclue entre les Hamyan dissidents, les Beni Guill et les Oulad Sidi Chikh. Certains de nos espions qui ont pu pénétré [pénétrer] jusque dans le camp ennemi, rapportait [rapportaient] qu'on n'y comptait pas moins de 15 à 1600 tentes.

Dans les premiers jours d'octobre, le bruit courait que nous préparions une expédition pour marcher contre nos agresseurs. L'envoi à Sebdo de quelques pelotons de spahis avait donné naissance à cette rumeur. Vers le 5 de ce mois, nos adversaires, craignant de ne pas être suffisamment à l'abri d'une attaque venant d'un autre [de notre] côté, abandonnèrent Meridja et se portèrent plus au sud. Figuig devait d'abord être choisi comme centre d'opérations, mais des nouvelles plus récentes indiquaient Aïn Chaïr.

Le 13 courant, les campements de nos ennemis ont été vus à Tandrara et, depuis, nous n'avons plus eu de données à ce sujet.

N° 14

Rapport mensuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des Minutes

Novembre 1879.

.....
Nos rapports avec Oudjda sont rares, surtout depuis le départ de l'Amel qui a quitté son poste le 26 octobre dernier. Le Khalifa Si Allal n'a pas la moindre action sur ses administrés et, par suite, ne peut répondre à aucune de nos demandes.

.....
Une entrevue avec un représentant du Gouvernement marocain nommé Si Abdesselam Baïess (1), doit avoir lieu le 19 novem-

(1) Point d'eau qui se trouve à environ 32 kilomètres à l'ouest de Berguent.

(1) Cet envoyé marocain s'était rendu dans l'amalat par la voie de mer.

« Le 19 octobre il est arrivé à Nemours un envoyé du Sultan, chargé de régler nos différends avec le Maroc. Ce personnage nommé Abdesselem Païs est parti pour Oudjda le 21. »

.....
« Le 28 octobre, il est arrivé par bateau, de Tanger, une som-

bre à Seb dou (1). Ce représentant vient apporter les excuses du Sultan au sujet de l'attaque des prolonges françaises entre Seb dou et El Aricha. Les Caïds du Cercle, avec une soixantaine de cavaliers du goum, sont partis de Marnia le 16, sous la conduite du chef du bureau arabe, pour assister à cette entrevue.
.....

N° 15

Rapport annuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M. Original)

Année 1879.

.....
La situation, assez troublée à la fin de 1878, s'était simplifiée brusquement et d'une manière inattendue.

L'Amel d'Oudjda, Si Boucheta Ben El Baghdadi, venait de remplacer sous son commandement, ou, pour mieux dire, avait

« me de 19.000 francs destinée à payer les indemnités réclamées
« au Maroc par notre gouvernement pour les affaires de Seb dou.
« Cet argent a été remis aux envoyés de Abdesselem Pais le 2
« novembre. »

(A. C. M.) Registre des Minutes. Rapport mensuel de novembre 1879 de l'annexe de Nemours.

(1) Cette entrevue de Seb dou eut lieu avec une certaine solennité. On convoqua à cette occasion les chefs indigènes des circonscriptions voisines, ainsi que l'établissent les extraits ci-après de la lettre 675 du 13 novembre 1879 du commandant supérieur du Cercle de Marnia au général commandant la Subdivision de Tlemcen.

« J'ai prescrit immédiatement au Capitaine Commandant
« le 1^{er} Escadron d'envoyer le 16 courant, à Tlemcen, un détachement de 25 à 30 spahis, commandé par un officier. J'ai
« ordonné en outre, à tous les chefs indigènes du cercle, de
« prendre leurs dispositions pour se rendre à Seb dou de manière
« à arriver dans ce poste dans la journée du 17. Ces derniers
« seront revêtus de leurs burnous d'investiture. Ils seront accompagnés des notables de leurs tribus, de manière à former
« un groupe de 70 cavaliers et se mettront à la disposition de
« M. le Lieutenant-Colonel Laurence..... Je vous prie de me
« donner l'autorisation de faire conduire le goum par un officier
« et, de préférence, par le chef du bureau arabe.. »

(A. C. M.) Registre des Minutes.

vu re'venir d'eux-mêmes, sous son autorité de représentant du Sultan, les Angad et leurs alliés.

.....

Quand des lettres du Sultan, subitement, vinrent le mander sans retard à Fez, en même temps que les différentes fractions Angad et Beni Isuassen, sans motif indiqué, Bou Cheta, vivement inquiété par cet ordre inattendu, se hâta de vendre une partie de ses biens et se mit en route le 10 octobre. Nous apprîmes plus tard qu'au mois d'août suivant, il avait été nommé Kebir el Djich (Colonel Général de cavalerie) en remplacement de son beau-frère Si El Arbi Ould Mokhtar El Djemai, appelé aux fonctions de Grand Vizir. Il fut remplacé par Si El Bachir Ould Omar Ben Dilmi (1), des Cherarda, qui n'arriva à Oudjda que le 16 mai.

.....

Avec le mois d'août commence au Maroc la période de troubles dont il a été parlé plus haut et qui revient presque à intervalles réguliers ensanglanter ce malheureux pays. Il faut sans doute rechercher la cause première et permanente de cette déplorable périodicité dans l'esprit turbulent et les instincts querelleurs des habitants, pour qui les dissensions, les rapines et les massacres sont devenus un état à peu près normal, on pourrait même dire un besoin.

Il est à remarquer que l'ouverture de cette période coïncide généralement avec la rentrée des récoltes. En effet, c'est l'époque où l'Arabe, satisfait de savoir assurée, pour un certain temps, la maigre subsistance qui suffit à ses désirs, secoue volontiers le joug d'un travail manuel qui lui pèse. Alors sous l'influence des excitations morbides d'une série de fêtes religieuses, on le voit constamment se livrer à toutes les fantaisies de son imagination ardente et inquiète; ses appétits barbares se manifestent et, poussé par la soif d'émotions nouvelles qui le caractérise, il désire la lutte, il recherche un adversaire. Aussi, le prétexte le plus simple en apparence, parfois le plus futile, suffit-il à donner le signal du combat. Le prétexte, cette année-ci, a été fourni par l'un des Chikh des Beni Ourimech, le nommé Mohammed Ould El Hadj, qui demandait à être nommé au commandement de toute sa tribu, après s'être assuré l'appui de l'Amel d'Oudjda. Aussitôt, trouble profond parmi les rivaux de ce prétendant.

.....

(1) El Bachir Ould Amar Delimi a été ainsi noté à Marnia : « Personnage insignifiant » (A. C. M.) Liste des amels d'Oudjda. Minute.

Le 13 (1) arrivée à Oudjda du Caïd Abdesselam (2), avec des lettres du Sultan pour les partis en lutte. Des deux côtés, on refuse d'entrer en arrangement et on envoie des députations à Fez.

Quant à l'Amel Si El Bachir Ould Amar Ben Dilmi, il a été relevé de ses fonctions et il est parti assez précipitamment pour Fez, le 26 octobre.

.....
Pendant toute cette période de troubles chez nos voisins de l'Amalat d'Oudjda, nous avons eu sans cesse les meilleurs rapports avec les deux partis en lutte, grâce à la stricte neutralité que nous nous sommes efforcés de garder. Les Beni Isnassen, comme les Angad et leurs alliés, arrivaient sur nos marchés chaque fois que les circonstances le leur permettaient.

Nos administrés sont restés complètement calmes et indifférents en présence du désordre qui régnait de l'autre côté de la frontière. Ils ne se préoccupent pas davantage de ce qui se passe dans le Sud-Ouest. Enfin, l'approche de la colonne marocaine, commandée par Mouley El Amin, ne semble pas non plus attirer leur attention. Ils trouvent tout naturel que le Sultan essaie de rétablir l'ordre chez ses sujets rebelles.

Quant aux sentiments hostiles qui paraissent se manifester à notre égard dans l'armée chérifienne, ils ne surprennent personne attendu que chacun sait que, pour le musulman, surtout pour le marocain, le chrétien est l'ennemi. Nous avons lieu depuis longtemps d'être fixés à ce sujet.

.....
Marnia, le 20 décembre 1879.

*Le Chef d'Escadrons au 2^e Spahis,
Commandant Supérieur,
CHARPENTIER.*

N° 16

*Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia
au Général commandant la Subdivision de Tlemcen
(Extraits)*

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 75

3 février 1880.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de vos dépêches du 28 et 29 janvier dernier, nos 62 et 65, et de votre télégramme

(1) Le 13 octobre.

(2) Si Abdesselam Baïes, le délégué du Sultan chargé d'aller présenter des excuses à Sebdoû pour l'attaque des prolonges du train entre cette localité et El Aricha.

du 31 du dit, confirmé sous le n° 71, au sujet de la présence à Oudjda du nommé Moulay Ahmed parent de l'empereur du Maroc.

Dès l'arrivée de ce personnage au milieu des populations marocaines voisines de la frontière, et déjà avant que vos instructions ne me parvinssent, j'avais pris les mesures nécessaires pour être tenu au courant de ses faits et gestes.

Moulay Ahmed est entré à Oudjda le 26 janvier (1).

L'envoyé du Sultan s'est installé dans la Kasbah. Il a aussitôt fait mander le nouvel amel, Ali ben Mohammed El Guidri, qui se trouvait à l'armée avec Mouley El Amin. Celui-ci est arrivé à Oudjda le 30 janvier, accompagné seulement de quelques cavaliers du maghzen.

Il ne m'a pas été possible, jusqu'ici, de connaître la teneur des lettres dont l'envoyé du Sultan se serait dit porteur.

Je n'ai pu arriver encore à savoir comment Mouley Ahmed présente lui-même la mission qu'il est chargé de remplir auprès de nous. Quant à la façon dont cette mission est interprétée par les populations du Maroc, voici les bruits y relatifs qui sont en circulation :

Le plénipotentiaire chérifien serait chargé de régler toutes les questions qui sont pendantes entre son gouvernement et le nôtre. On parle principalement de la rectification de la frontière, de l'affaire de Didy ben Taieb, de l'assassinat en 1877 des quatre israélites de Debdou qui se rendaient à Marnia et de la violation du territoire des Beni Hamhil par des cavaliers de Sebdoû.

Le Sultan aurait recommandé à son parent de se montrer exigeant et de mieux le représenter que ne l'a fait récemment Si

(1) « Un envoyé du gouvernement chérifien, Mouley Ahmed, « parent du Sultan, est arrivé à Nemours le 24 janvier ; il en est « reparti le 25 pour se rendre à Oudjda. M. le capitaine chef « d'annexe s'est rendu à bord au devant de lui et l'a accompa- « gné jusqu'à une des maisons de l'agha, où un logement con- « fortable lui avait été préparé et où il a reçu l'hospitalité. Une « escorte de 50 cavaliers l'a accompagné jusqu'à Oudjda... Le 7 « février, 7 officiers marocains ont débarqué à Nemours où l'hos- « pitalité leur a été offerte et sont partis le lendemain pour « Oudjda. Ils étaient porteurs de plusieurs lettres du Sultan des- « tinées à Mouley Ahmed et aux chefs des tribus dans lesquelles « peuvent se trouver les indigènes marocains qui ont pris part « à l'agression dirigée contre nos hommes du train entre Sebdoû « et El Aricha. »

(A. C. M.) Registre des Minutes. Rapport mensuel de février 1880 de l'annexe de Nemours.

Abdesselam Baïess. On reprocherait à celui-ci son manque de fermeté et de dignité.

En un mot, Moulay Ahmed paraît avoir un programme arrêté d'avance et dont il semble ne pas vouloir s'écarter. On m'affirme qu'il ne fait pas d'enquêtes, qu'il n'écoute pas les réclamations des tribus qui auraient à se plaindre des nôtres, et qu'il ne cherche pas davantage à se rendre compte de la valeur de nos revendications dont il a déjà connaissance.

.....

N° 17

*Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia
au Général commandant la Subdivision de Tlemcen*

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 112

24 février 1880.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche du 19 courant, n° 107, au sujet des dépenses occasionnées par l'hébergement du Chérif Mouley Ahmed et de son escorte dans les journées des 9 et 10 de ce mois.

.....

Vous me prescrivez de vous faire connaître combien Mouley Ahmed avait de personnes avec lui pendant son séjour à Marnia et lors de son passage à l'Oued Zitoun. Je m'empresse de vous informer que l'envoyé marocain avait à sa suite, en arrivant à Marnia, 53 cavaliers dont :

- 10 des Mehaya,
 - 7 des Mezaour,
 - 5 des Zekkara,
 - 5 des Beni Yala,
 - 5 des Oulad Ali Ben Talha,
 - 5 des Oulad Ahmed ben Brahim,
 - 2 d'Oudjda
- et 14 du Maghzen.

Ce qui donne un total de 53 hommes et un même nombre de chevaux, y compris le chérif et sa monture. Ce chiffre était réduit à 13 le lendemain, à l'Oued Zitoun.

Vous me dites dans votre dépêche précitée, qu'il n'y avait à héberger que les gens composant réellement la suite de Mouley Ahmed, et non les cavaliers de tribus qui l'ont escorté ou les Marocains venus avec lui pour soutenir des revendications. Je dois avouer qu'il ne m'est pas venu à l'idée de chercher à distinguer les uns des autres.

.....

Pour me conformer à vos instructions, j'avais ordonné de faire les choses largement.

.....
Dire qu'on n'aurait pas pu restreindre les dépenses, je suis loin de prétendre le contraire ; mais, je ne pensais pas qu'il y eût lieu de se montrer parcimonieux dans cette circonstance et, en agissant ainsi, je croyais bien faire et me conformer entièrement à l'esprit de vos instructions.

Je vous adresse sous ce pli de nouvelles factures que j'ai fait établir pour l'hébergement de Mouley Ahmed pendant les journées des 9 et 10 courant. J'y comprends les dépenses faites par le même personnage à son retour, c'est-à-dire le 21 de ce mois.

N° 18

Rapport mensuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

Février 1880.

.....
Mouley Ahmed, parent du Sultan du Maroc et envoyé par le Gouvernement Chérifien pour traiter, avec les autorités françaises, certaines questions intéressant les deux pays (1), est arrivé à Marnia le 9 février courant. Le Chef du Bureau arabe et l'interprète, avec trois Caïds et une cinquantaine de cavaliers de tribus, sont allés recevoir ce personnage à la frontière. Le lendemain, l'Ambassadeur Marocain a continué sa route sur Tlemcen. Le passage du Chérif, au milieu de nos populations, n'a donné lieu à aucun incident méritant d'être signalé. Sa mission a été indifféremment [différemment] interprétée. De l'autre côté de la frontière, on a représenté Mouley Ahmed comme étant chargé de venir réparer les maladroites commises par Si Abdeslam Baïes, qui, d'après des bruits très accrédités, aurait été mis en état d'arrestation pour n'avoir pas su assez dignement représenter son gouvernement à l'entrevue de Sebdo. Chez nos administrés, le but du voyage du Chérif a été tout autrement

(1) Il s'agissait surtout de régler toutes les affaires en souffrance, telles que vols, agressions etc., au sujet desquelles les autorités françaises avaient renoncé à obtenir satisfaction par une action directe. C'est sur les instances du gouvernement français que le gouvernement marocain envoya Mouley Ahmed à Tlemcen.

compris et plus exactement connu. On se plaît à redire qu'il est venu pour nous donner les satisfactions que nous avons réclamées au Gouvernement Marocain, pour les méfaits commis par ses sujets sur notre territoire.

.....

N° 19

Confirmation d'un télégramme du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen.

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 176

25 mars 1880.

Il est exact que les chameaux saisis par ordre de Mouley Ahmed, sur les Hamyan dissidents, ont été envoyés à Trifa, — au nombre de soixante-dix, dit-on ; mais il n'est pas parvenu jusqu'ici à ma connaissance, que ces animaux doivent être envoyés à Féz.

Dire au juste le mobile pour lequel conducteurs et animaux ont été arrêtés; serait au moins fort difficile, sinon impossible. Le bruit court par ici que l'envoyé chérifien a pris cette mesure pour témoigner de ses bonnes dispositions à notre égard, c'est-à-dire pour obliger les dissidents à nous donner les satisfactions que nous réclamons. Il est certain aussi que le Sultan cherche à recouvrer les 19.000 francs apportés à Sebdu par Si Abdessélam Baïess ; c'est peut-être le but principal que cherche à atteindre Mouley Ahmed; mais il ne le laisse pas entrevoir.

.....

(1) Le délégué chérifien paraît d'ailleurs avoir éprouvé des difficultés pour faire admettre ces procédés par les notables de l'amalat. Dans une lettre du 3 avril 1880 du commandant supérieur du cercle de Marnia au général commandant la subdivision de Tlemcen, on relève en effets les passages suivants :

« Mouley Ahmed rencontre pour l'accomplissement de sa mission une vive opposition chez les caïds marocains voisins de la frontière... L'envoyé chérifien aurait reproché vivement au caïd des Mehaïa et aux autres chefs des environs d'Oudjda, leur conduite en général. Il leur aurait fait remarquer que ce sont eux qui favorisent les vols et les assassinats qui sont commis sur notre territoire. »

(A. C. M.) Registre des Minutes.

N° 20

*Rapport mensuel du Bureau arabe de Marnia sur les
nouvelles politiques*

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des Minutes

Mars 1880.

.....
L'ambassadeur marocain, Mouley Ahmed, est repassé à Marnia le 22 février et est rentré le lendemain à Oudjda. Il a paru peu satisfait du résultat obtenu à Tlemcen. Il attend avec impatience le retour du courrier qu'il a envoyé à Fez, à l'effet de rendre compte de sa mission et de demander de nouvelles instructions (1). Pendant ce temps, le Gouvernement Chérifien se montre disposé à nous donner certaines preuves de bon vouloir, qui semblent réelles.....
.....

(1) Le commandant supérieur du cercle de Marnia écrivait déjà au général commandant la subdivision de Tlemcen, le 27 février 1880 :

« Le bruit court que Mouley Ahmed se montre peu satisfait du
« résultat qu'il a obtenu jusqu'ici à Tlemcen et à Oran, au sujet
« des questions qu'il est appelé à traiter. »

(A. C. M.) Registre des Minutes.

Mouley Ahmed ben El Arbi eut d'ailleurs une nouvelle entrevue avec le général Louis au début du mois de mai 1880. Par télégramme du 26 avril, le commandant supérieur du cercle de Marnia signalait comme suit son départ pour Tlemcen par la voiture du 27 avril :

« Mouley Ahmed change d'avis, il se rend à Tlemcen par la
« voiture du courrier. Il sera accompagné de trois hommes dans
« la voiture. Le convoi composé de 10 hommes et de 15 chevaux
« ou mulets arrivera par la piste Carteret. Je fais escorter la
« voiture par un brigadier et 4 spahis, 4 hommes goum Marnia à
« Tlemcen. » (A. C. M.) Registre des Minutes.

La piste Carteret est celle reliant Marnia à Tlemcen par Hammam Bou Ghrara, tandis que la route carrossable passe à Turenne, plus au sud.

Le délégué chérifien ne quitta l'amalat d'Oudjda qu'au mois de juin et alla s'embarquer à Nemours.

« Le 7 juin, Mouley Ahmed envoyé extraordinaire du Sultan
« du Maroc est arrivé à Nemours, il s'est embarqué le lendemain
« 8 dans la matinée pour Tanger. »

(A. C. M.) Registre des Minutes. Rapport mensuel de juin 1880 de l'annexe de Nemours.

Mais, malheureusement, en regard de ces démonstrations, se placent d'autres faits, d'autres indices, qui tendent à démontrer, au contraire, que ce ne sont là que des manœuvres faites pour donner le change sur les desseins véritables et que l'esprit réel de nos voisins, sous quelque dehors qu'il se place, est toujours le même, c'est-à-dire radicalement hostile à notre domination.

De ce nombre, nous citerons la conduite du Gouvernement Chérifien à l'égard de son ambassadeur, Si Abdesselam Baïess, qui a été jeté dans les fers après l'entrevue de Sebdu pour n'avoir pas su remplir assez dignement sa mission, c'est-à-dire pour avoir reconnu exact l'exposé de nos griefs ; la lettre du Sultan, qui nous a été communiquée au mois de décembre dernier et dans laquelle ce souverain nous qualifie d'ennemis de sa religion et de son peuple ; l'hostilité qui règne contre nous dans tout le Maroc, principalement dans le camp de Selouan et dans la classe des fonctionnaires ; enfin, l'arrivée prochaine des Prussiens qui a été annoncée officiellement, dit-on, aux chefs des tribus voisines de la frontière, par l'Empereur et par Mouley El Amin d'abord, et ensuite par l'Amel Ali Ould Mohammed El Guidri, dont l'attitude personnelle à notre égard ne laisse pas que d'appeler une attention sérieuse. Cette éventualité, vu la manière dont elle est interprétée, pourrait être un signe d'une haute gravité. Tout ce que nous avons appris à ce sujet paraît établir, en effet, que le projet des Allemands est de créer un comptoir à Adjeroud (1) et que les Caïds des Beni Snassen ont été invités non seulement à favoriser l'entreprise de ces Européens, mais encore à mettre obstacle à tous les empêchements que nous y voudrions apporter nous-mêmes.

.....

N° 21

*Télégramme du Général Commandant la Division d'Oran
au Gouverneur Général de l'Algérie.*

(A. G. G. Original)

Oran, le 24 août 1880, 8 h. 35' du matin.

*Division à Gouverneur Général
(Affaires indigènes) Alger.*

Je reçois de Tlemcen la dépêche suivante :

« Les Beni-Drar ayant refusé de reconnaître leur caïd nommé par le Sultan, l'Amel d'Oudjda a marché contre eux avec son

(1) A l'embouchure de l'oued Kiss, qui sert de frontière entre l'Algérie et le Maroc.

Maghzen et avec les cavaliers des Angad, des Mezaouir, des Mehaya et des Beni-Khaled. Il leur a livré le 22 courant, dans leur pays, un combat à la suite duquel les Beni Drar se sont réfugiés chez nous, dans la tribu des Achache. L'Amel les a poursuivis au delà de la frontière et les a attaqués entre le Djebel Abbou et Sidi Bou Djénan. Il y a eu quatre mékhazni tués, et du côté des Beni Drar, huit morts et 17 blessés. »

« Les Beni Drar réfugiés à Sidi Bou-Djenan sont très nombreux; ils ont au moins trois cents hommes armés. Un officier de Nemours a été envoyé sur les lieux pour les engager vivement à repasser la frontière, et dans le cas où ils s'y refuseraient absolument les désarmer et les conduire immédiatement dans l'intérieur pour éviter un nouveau conflit. »

Le Général Commandant la Subdivision de Tlemcen les a fait informer que s'ils persistaient à rester réfugiés chez nous, on les internerait dans l'Est de la province.

Il attend avant d'écrire à l'Amel au sujet de cette violation importante de notre frontière, d'être absolument certain qu'il a dirigé en personne l'opération contre les Beni Drar et qu'il a pénétré lui-même sur notre territoire.

N° 22

Confirmation d'un télégramme du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen.

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 464

25 août 1880.

.....
« Afin d'être fixé exactement au sujet de la violation de territoire par l'Amel, son Maghzen, les Caïds des Mehaya et des Mezaouir et leurs cavaliers, j'ai envoyé sur les lieux mon chef de bureau arabe, qui rentre à l'instant. Les renseignements précis, recueillis par M. Godron, ne laissent aucun doute sur cette question. Les Oulad Tahar et les Azizaïn en sont venus aux mains à hauteur de Bahlil sur la frontière même. Les Oulad Tahar avaient fait passer, sur le territoire des Achache, leurs familles et les biens, avant d'engager le combat. Si Ali Guider, Bou Bekeur et Bou Terfas se sont portés à Dar Tam chez les Achache, pendant que leurs cavaliers, dont une partie s'était jointe aux Azizaïn, pour assurer le succès à ces derniers en plein territoire algérien, ont razié tous les troupeaux des Oulad Tahar tout près de Sidi Bou Djénan, c'est-à-dire à plusieurs kilomètres en deçà de la frontière. L'Amel a si bien compris la faute ou l'erreur qu'il a commise, qu'il est rentré précipitam-

ment à Oudjda pour écrire au Sultan et pour m'adresser la lettre à laquelle je fais allusion dans mon télégramme d'hier confirmé sous le n° 462. Je vous enverrai par le prochain courrier des détails complémentaires sur cette affaire. »

J'ajouterai que cette nouvelle violation de notre territoire a été faite sciemment par les représentants du Gouvernement Chéri-fien, et leurs cavaliers. Ni l'Amel, ni les Caïds des Mehaïa et des Mezaquir ne pouvaient ignorer la frontière à l'endroit où ils l'ont franchie.

.....

N° 23

*Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia
au Général commandant la Subdivision de Tlemcen*

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 663

17 novembre 1880.

J'ai l'honneur de vous rendre compte d'une réclamation du Caïd des Attia.

Plusieurs indigènes de cette tribu ont, pendant la dernière campagne agricole, fait des labours en territoire marocain et not cultivé en tout vingt-cinq charrues. Jusqu'ici les Marocains n'avaient pas inquiété nos gens et ne leur avaient pas réclamé d'impôt achour. Mais dernièrement deux indigènes, Mohammed ou Amar ou Mansour et Si El Arbi, étant allés au marché d'Ar-bal (1), furent arrêtés par le Maghzen marocain qui leur prit 210 francs 50 c. sous le prétexte de leur faire payer l'impôt pour quatre charrues qu'ils avaient labourées. De plus le Maghzen s'est établi près de la frontière et exige d'avance de ceux qui veulent ensemençer chez eux 60 francs par charrue. Les Attia se plaignent vivement de cette manière de procéder qui est très préjudiciable à leurs intérêts.

Cette manière de faire est contraire à tous les usages et dans le cas même où l'amel aurait réellement à réclamer des Attia algériens, ce qu'il y a lieu d'examiner, le paiement de l'achour de 1880, il ne saurait être toléré par nous qu'il procède au recouvrement de cet impôt d'une façon aussi élémentaire.

De plus, comme il est tombé de l'eau dans cette région, les Attia désireraient commencer leurs labours, ce qu'ils ne peuvent faire sans avoir payé tout d'abord 60 francs par charrue. Ces exigences ne sauraient non plus être admises.

(1) Chez les Beni Snassen.

Dans ces circonstances j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien écrire à ce sujet à l'amel et, dans le cas où il ne se rendrait pas à nos observations, de vouloir bien m'autoriser à user de représailles en empêchant d'une façon absolue les Marocains de cultiver les terres qu'ils peuvent posséder sur notre territoire.

P. S. — J'apprends à l'instant qu'hier, au coucher du soleil, le frère et khalifa du Caïd Ali ou Rabah (1) est venu à Bahlil à la tête de 30 cavaliers et a empêché les Beni Ouassin de labourer, bien que ceux-ci se trouvassent en-deçà de l'Oued El Aoudj, c'est-à-dire sur notre territoire. Ce chef marocain prétend que le dit terrain appartient aux Beni Drar.

Je crois devoir vous signaler ce fait par cavalier spécial, d'autant plus qu'il y a eu de nouveau une sorte de violation de notre territoire.

Pour éviter tout conflit armé, j'ai prescrit aux Beni Ouassin de suspendre provisoirement leurs labours sur ce point, jusqu'à ce que vous ayez saisi l'amel d'Oudjda de la question et que vous ayez pris une décision à ce sujet.

N° 24

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. G. M.) Registre des Minutes

N° 673

19 novembre 1880.

Les indigènes des Attia, objet de ma lettre n° 663, avaient effectivement labouré en 1879 et 1880, sur le territoire marocain, où ils possèdent des Melk, de même que de nombreux autres individus de cette tribu, qui effectuent chaque année des cultures au delà de la frontière. Plusieurs fractions des M'sirda, notamment les Anabra Beider et El Aouaghem étaient dans le même cas et n'ont pas rencontré jusqu'ici de difficultés. J'avais d'ailleurs fait recenser cette année, à Nemours (2), les cultures faites dans ces conditions afin de pouvoir, le cas échéant, pré-

(1) Des Beni Drar (Beni Snassen).

(2) Après la suppression en 1876 du cercle de Tlemcen, il y eut, dans la région frontière, de nouvelles modifications au territoire de commandement; en 1880, on incorpora Nemours et Nedroma au territoire civil, en supprimant l'annexe de Nemours.

sender mes observations en toute connaissance de cause à l'Amel d'Oudjda.

Je n'ai pas connaissance des 1100 hectares de terre, revendiquées par les Beni Drar, et je n'ai rien trouvé à ce sujet dans le dossier du Senatus-Consulté. D'autre part, les Beni Ouassin affirment que ces Marocains n'ont jamais possédé de Melk en deçà de la frontière, bien qu'on ait toléré certaines années qu'ils y ensemencent.

.....

N° 25

*Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia
au Général commandant la Subdivision de Tlemcen.*

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 678.

20 novembre 1880.

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte par ma lettre du 19 novembre, n° 663, des agissements du Maghzen marocain à l'égard des indigènes de nos tribus qui vont labourer au delà de la frontière. Afin de maintenir autant que possible la bonne harmonie avec nos voisins, j'avais donné l'ordre aux Beni Ouassin, ainsi que je vous l'ai déjà fait connaître d'ailleurs, de suspendre leurs labours jusqu'à ce que le différend fût réglé. J'espérais ainsi que la question pourrait se traiter sans difficulté.

Mais aujourd'hui j'apprends, par une lettre du Caïd des Attia, qu'une rixe a éclaté entre nos sujets et les agents de l'amel d'Oudjda. Un homme des M'Sirda, nommé Bou Medine ben Ali et demeurant aux Attia, est allé labourer au Maroc. Le Maghzen l'a attaqué et a voulu le désarmer. Une rixe s'en est suivie et des coups de feu ont été échangés. Sur ces entrefaites un autre individu des M'Sirda, El Bachir Zaanoun Ould Amar qui demeure à l'ouest du Kiss, est arrivé et a pris parti pour son compatriote. Il a blessé au bras, d'un coup de sabre, un cavalier marocain. Il aurait été alors arrêté et on lui aurait infligé une amende de 240 francs.

Le Caïd des Attia m'informe, en outre, que le Maghzen monte la garde sur la frontière près de Sidi Amar, et arrête et désarme tous les Algériens qui se rendent au Maroc.

En présence de cette situation j'ai cru devoir envoyer un officier dans cette région afin de voir exactement ce qui s'y passe.

.....

N° 26

Confirmation d'un télégramme du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen.

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 692

27 novembre 1880.

Au moment du retour de l'Officier que j'avais envoyé sur la frontière pour donner connaissance à tous les Caïds des instructions de vos dépêches du 19 novembre, n° 790, et du 21 novembre, n° 799, je reçois deux lettres du Caïd des Beni Mengouch qui m'informent que, jeudi dernier, le Caïd du Maghzen marocain avec deux de ses cavaliers et 50 hommes des goums ont razié les gens des Beni Mengouch qui ensemençaient dans la plaine des Trifa (Maroc). Ils leur auraient pris en tout douze ânes, trois juments et un poulain, du grain et leurs ustensiles de labour. Le maghzen est campé aux Atamna.

Les Beni Mengouch avaient labouré au Maroc l'année dernière mais ils étaient en bons termes avec les Marocains. Ceux-ci ne leur avaient encore rien réclamé et les ont razié sans sommation préalable.

Il est à craindre que ces procédés ne surexcitent les esprits déjà très tendus et n'amènent entre nos gens et les Marocains un conflit armé que l'Amel paraît chercher d'ailleurs.

.....

N° 27

Rapport annuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M. Original)

Année 1880.

.....

A l'intérieur, la situation politique des tribus a été satisfaisante pendant l'année

.....

Quant aux événements extérieurs nous touchant directement, ils se résument dans les agissements de Si Kaddour Ben Hamza (1) et dans les violations de frontière commises par les Marocains.

.....

(1) Les agissements de Si Kaddour ont eu pour théâtre la région Sud du Maroc.

Quant aux violations de notre frontière par les Marocains, elles sont au nombre de deux :

La première a eu lieu le 19 juillet : Un nommé Si Bel Aid Ould Kaddour a été attaqué, blessé et pris par le maghzen sur notre territoire ; mais cette affaire est plutôt une attaque de bandits qu'un fait politique.

La deuxième dont l'importance est plus grande a été commise le 22 août par l'Amel d'Oudjda en personne, avec ses goums. Poursuivant un parti des Oulad Tahar, les Marocains sont entrés sur notre territoire jusqu'à Sidi Bou Djenan, aux Achache, où ils ont battu leurs adversaires (1).

.....
Dans l'Amalat d'Oudjda, le nouvel Amel, Si Ali Guider (2) excite le mécontentement général et les luttes intestines recommencent.
.....

Marnia, le 20 décembre 1880.

Le Commandant Supérieur,
DE BREUILLE.

N° 28

*Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia
au Général commandant la Subdivision de Tlemcen
(Extrait)*

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 9

3 janvier 1881.

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, une lettre que vient de m'adresser l'Amel d'Oudjda.

Vous jugerez de la forme peu convenable de cette lettre et je me borne à vous édifier sur l'inexactitude des faits qui y sont relatés. Voici ce qui s'est passé.

Dès la réception de votre télégramme du 1^{er} janvier, 8 h. 30'

(1) On lit en marge la note suivante du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen : « Il y a eu une troisième violation commise le 16 novembre par le Khalifa des Beni Drar, qui est venu avec 30 cavaliers chasser les Beni Ouassin de terrains qu'ils labouraient sur notre territoire et dont les Marocains revendiquaient la propriété. »

(2) Si Ali Guider a été ainsi noté à Marnia : « Personnage intrigant et hostile à l'autorité française. Son passage à Oudjda ne fit qu'augmenter les désordres de l'amalat. » (A. C. M.) Liste des amels d'Oudjda. Minute.

du soir, j'ai communiqué moi-même vos instructions aux envoyés de l'Amel (1) et je leur ai demandé en présence de mon chef de bureau arabe et de l'Interprète s'ils désiraient être escortés jusqu'à la frontière. Sur leur réponse affirmative, je leur ai accordé deux spahis qui les ont accompagnés jusqu'à la limite de notre territoire; j'ai cru devoir leur proposer cette mesure de précaution afin qu'il ne puisse leur arriver aucun accident en route, attendu que c'était un jour de marché. Je dirai même que c'est avec intention que je leur ai proposé une escorte, pour éviter qu'à leur retour à Oudjda ils n'aillent déclarer que sur notre territoire ils avaient été victimes d'un vol ou d'une agression quelconque.

D'autre part, en prétendant que j'ai renvoyé ses gens sans leur donner de réponse, Si Ali Guider veut sans doute dire que je ne lui ai pas écrit à ce sujet. Je me suis, en effet, contenté de faire connaître verbalement aux cavaliers marocains la teneur de vos instructions et en cela je me suis conformé aux prescriptions de votre télégramme du 5 septembre dernier, confirmé sous le n° 569, qui m'ordonnait de suspendre toute correspondance avec l'Amel.

Il résulte de cet exposé que ce fonctionnaire marocain a bien voulu se laisser tromper par le rendu compte qu'on pu lui faire les Mekhazeni qu'il avait envoyés à Marnia, mais ceux-ci ont été reçus comme ils devaient l'être et je ne saurais accepter que l'Amel m'écrive une lettre conçue dans des termes semblables.

.....

N° 29

Confirmation d'un télégramme du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen.
(Extraits)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 168.

10 mars 1881.

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme de ce jour (2) ainsi conçu :

« La nuit dernière, onze fantassins réguliers, envoyés par l'Amel à la poursuite de six déserteurs marocains, sont venus jusque dans Marnia pour arrêter ces derniers. Arrivés

(1) Ces instructions devaient avoir trait aux vexations imposées depuis quelque temps par les agents ou les sujets du makhzen aux tribus algériennes de la région du Kiss.

(2) Le télégramme n'a pas été adressé le même jour que la confirmation, mais bien la veille, le 9 mars.

« vers une heure du matin, d'après ce qu'ils déclarent, ils se sont
« postés dans les environs du village et ont réussi à saisir trois
« des fugitifs, à la pointe du jour. Ceux-ci ont été conduits sur
« le champ à Oudjda sous l'escorte de cinq hommes. Vers sept
« heures du matin, je fus informé de la présence à Marnia de
« six soldats marocains en armes et j'appris en même temps
« ce qui venait de se passer. J'envoyai aussitôt des cavaliers à
« la recherche des cinq fantassins qui reconduisaient à Oudjda
« les trois déserteurs dont il s'agit ; mais ils n'ont pu être atteints
« en-deçà de la frontière. Je mis en même temps en état d'arres-
« tation les six soldats marocains qui étaient restés à Marnia
« pour poursuivre leurs recherches au sujet de trois autres dé-
« serteurs qui n'avaient pas été découverts encore. Cinq de ces
« soldats étaient porteurs de fusils et le sixième d'un pistolet et
« d'un sabre. Ces armes sont déposées au bureau arabe.

« J'ai fait ensuite rechercher activement les trois autres dé-
« serteurs, mais je n'ai pu découvrir leurs traces. Il est probable
« qu'ils ont pu gagner Tlemcen. »

.....
Il résulte des renseignements que j'ai recueillis auprès des six
soldats marocains que j'ai fait arrêter et désarmer, que c'est
sur l'ordre formel de l'Amel Si Ali Guider qu'ils ont poursuivi
les déserteurs jusqu'à Marnia. Ces six déserteurs auraient em-
porté le contenu de la caisse du Payeur d'Oudjda.

.....
Hier dans la soirée, l'Amel d'Oudjda m'a écrit une lettre dans
laquelle il me remercie d'avoir fait arrêter les trois déserteurs,
qui l'ont été à mon insu et grâce à la négligence des deux agents
du bureau arabe signalés plus haut. Il semble ignorer l'incident
de l'arrestation de ses six réguliers et la violation de frontière
dont ils se sont rendus coupables. Je me suis contenté de lui
répondre en lui annonçant cette arrestation, le fait qui l'a mo-
tivée et [en] l'informant que je vous avais rendu compte de cet
incident et que je vous avais demandé des ordres.

N° 30

*Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia
au Général commandant la Subdivision de Tlemcen
(Extraits)*

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 432

30 mai 1881.

Par ma lettre n° 418 du 25 mai et par mes télégrammes des
26, 27, 28 du dit, confirmés sous les nos 425, 428, 430, j'ai eu
l'honneur de vous rendre compte en détail de l'origine du conflit

qui a éclaté le 23 à Adjeroud entre nos Beni Mengouch et les Oulad Mansour marocains, ainsi que du résultat des pourparlers engagés pour obtenir les satisfactions qui nous étaient dues et la reconciliation des deux parties en présence (1).

Je crois devoir ajouter, à mes deux derniers télégrammes, des détails plus complets en ce qui concerne la dernière partie de la mission confiée à M. le Chef du Bureau arabe et qu'il a menée à bien.

Le mardi soir 24, M. Godron arrivait chez les Beni Mengouch avec un peloton de 20 spahis et, dans la nuit, la majeure partie des cavaliers qu'il avait convoqués venait le rejoindre. En même temps arrivaient des fantassins des Msirdas, des Attias, que je lui avais prescrit de convoquer ; il gardait auprès de lui tous ceux des Beni Mengouch qui, très surexcités, ne pouvaient être employés à garder notre frontière et à empêcher une nouvelle violation sans faire naître un nouveau conflit. Le lendemain matin 25 mai, jour du marché d'El Heïmer, toute notre ligne frontière était fortement gardée. M. Godron procéda à une reconnaissance avec ses cavaliers le long du Kiss et arriva sur le marché ; sa présence causa tout d'abord une certaine émotion parmi les Marocains mais elle fut vite calmée ; les Chioukh des Haouara, des Atamna et des Oulad Mansour demandèrent immédiatement à lui parler et les pourparlers s'engagèrent. Chikh Talha des Oulad Mansour dénonça hautement, comme auteurs de la rixe, les nommés ben Ahmed Ould ben Abbou, et Mohammed ben Djilali de sa tribu (Oulad Malek) ; il ajouta même : « Ils sont tués, Dieu les a punis ». Les notables marocains s'offrirent alors à rendre à nos gens, tout ce qui leur avait été enlevé et même à payer l'amende que nous croirions devoir infliger à leurs administrés pour la violation de territoire. M. le Chef du bureau arabe répondit qu'il acceptait la première de ces satisfactions, mais que, quant à la seconde, elle ne pouvait être réglée que d'après les instructions qu'il recevait de l'autorité su-

(1) Le 24 mai 1881, le commandant supérieur du cercle de Mar-
nia rendait compte de l'incident au général commandant la sub-
division de Tlemcen dans les termes suivants :

« Hier, vers midi, les Oulad Mokhtar, fraction des Beni Men-
« gouch algériens, étant occupés à moissonner à Bou Ledjefel,
« sur notre territoire, ont été attaqués par les Oulad Malek, frac-
« tion des Oulad Mansour marocains. Aux premiers coups de
« fusil tirés, les gens des deux tribus accoururent. Il y eut une
« lutte générale. On compte huit blessés chez nos Beni Men-
« gouch et deux tués et deux blessés chez les Oulad Mansour.
« De nombreuses têtes de bétail ont été raziées sur nos gens
« et leurs récoltes ont été enlevées. »

(A. C. M.) Registre des Minutes.

périeure. Pendant ce temps, le marché continuait, avec son animation ordinaire, le calme se rétablissait et la journée se passa tranquillement.

La journée du 26 se passa sans incident, les notables des Oulad Mansour écrivirent à M. Godron la lettre dont la traduction est ci-jointe.

Le 27, dans la matinée, ils se présentèrent au Chef du Bureau arabe qui, muni des instructions que vous m'aviez envoyées et que je lui avais transmises aussitôt, put régler définitivement la question. La restitution des animaux et des céréales enlevés fut terminée et l'on traita de la question d'indemnité à accorder à nos blessés. Sur ce point, il y eut une discussion assez longue, les Marocains admettant difficilement qu'ils dussent la donner pour nos blessés, puisque de leur côté ils avaient eu deux tués et quatre blessés. Toutefois ils finirent par l'admettre et l'on tomba d'accord sur le chiffre qui fut fixé à 250 francs par blessé. A quatre heures de l'après-midi, les Oulad Mansour apportaient 1.750 francs qui furent aussitôt remis aux ayant-droits par les soins du bach-adel et de l'adel de Zaciuet el Mirâ.

.....
A la suite de cette opération, la réconciliation des deux parties a été faite solennellement devant la maison du Caid des Beni Mengouch, en présence de tous les gens de sa tribu, des notables des Oulad Mansour et des cavaliers et fantassins de nos tribus frontières qui avaient été réunis sur ce point. Le lendemain matin M. Godron, ne gardant avec lui que les spahis et les khialas (1) qu'il avait emmenés, licenciait tous nos gens et revenait lui-même à Marnia, où il est arrivé hier soir.
.....

N° 31

Rapport annuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M. Original)

Année 1881.

.....
La situation politique des tribus du Cercle de Marnia a été très satisfaisante pendant toute l'année.
.....

Nos Caidés et tous nos agents subalternes ont même fait preuve, en toutes circonstances, du plus grand dévouement à notre cause.

(1) Cavaliers assurant le service dans les bureaux des affaires indigènes; on les désigne plus souvent sous le nom de mokhazenis.

se Par leur concours empressé, nous avons pu saisir et mettre à la disposition de l'autorité supérieure plusieurs individus suspects et dangereux, ainsi que de nombreux écrits hostiles à notre domination, dont la libre circulation dans nos tribus ne pouvait avoir que l'effet le plus funeste, les conséquences les plus fâcheuses.

.....
 Enfin, des troupeaux amenés au marché de Marnia, et reconnus être de provenance saharienne, ont été saisis et vendus au profit de l'Etat, en exécution des ordres de l'autorité supérieure.

Dans les derniers mois de 1880, il régnait dans l'Amalat d'Oudjda et sur la frontière ouest en général un calme exceptionnel, voire même anormal (1). Le châtement sévère infligé par Mouley El Amin aux Guelaya, les mesures de rigueur qu'il leur avait appliquées, l'arrivée successive de deux ambassadeurs marocains : Mouley Ahmed el Belghiti (2) et El Hadj Haffif ben Khedda (3), pour régler les questions pendantes entre le Gouverne-

(1) La correspondance du commandant supérieur du cercle de Marnia avec le général commandant la subdivision de Tlemcen signale, au cours de cette période, des brimades infligées par le makhzen à certains de nos administrés.

(2) Il s'agit de Mouley Ahmed ben el Arbi El Beghiti, qui séjourna dans la région d'Oudjda de janvier à juin 1880 et, au cours de cette période, se rendit deux fois à Tlemcen pour conférer avec le général commandant la subdivision.

(3) El Hadj Haffif (ou plutôt Hafid) ben Kedda vint par mer à Oran à la fin de mai 1880 ; il gagna ensuite Oudjda qu'il quitta au début de juillet pour s'embarquer à Nemours à destination de Tanger.

« Le 30 mai, El Hadj Hafid ben Khedda, envoyé du Sultan, est passé à Nemours sur le bateau faisant le service de la côte, il a continué le même jour sa route sur Oran. »

Rapport mensuel de l'annexe de Nemours du mois de juin 1880.

« Le 3 juillet, Sid El Hadj Hafid ben Khedda, envoyé du Sultan, est arrivé à Nemours venant d'Oudjda accompagné de 3 serviteurs. — Cet envoyé marocain s'est embarqué le 4 avec sa suite à destination de Tanger. »

Rapport mensuel de l'annexe de Nemours du mois de juillet 1880. (A. C. M.) Registre des Minutes.

Je n'ai pu trouver aucun document relatif à la mission d'El Hadj Hafid, mais il est probable qu'elle devait avoir une certaine connexité avec celle de Mouley Ahmed ; d'ailleurs, tout porte à croire que ces deux personnages se sont trouvés ensemble à Oudjda dans les premiers jours de juin 1880. Peut-être

ment Français et la Cour de Fez, les satisfactions qui nous ont été accordées (1), semblaient avoir produit un effet salubre sur nos voisins, mis un terme à leurs luttes intestines et rétabli la tranquillité sur la frontière.

Mais les rivalités, contenues un instant, devaient bientôt reprendre leur cours accoutumé.

.....
L'Amel d'Oudjda, Si Ali Guider, loin de chercher à apaiser les esprits, s'efforçait au contraire à les exciter. La manière d'agir de ce fonctionnaire à notre égard laissait également fort à désirer. Il montrait la plus coupable négligence, le mauvais vouloir le plus manifeste dans le règlement des questions au sujet desquelles nous étions appelés à lui demander une solution. Il fit même, à plusieurs reprises, preuve de dispositions ouvertement hostiles à l'égard du Gouvernement Français, notamment

El Hadj Hafid était-il chargé d'apporter la première tranche de l'indemnité promise par le gouvernement marocain, car, d'après les *documents sur le nord-ouest africain*, le versement en a été effectué à la date fixée.

(1) Il était devenu en quelque sorte de règle de recourir à la diplomatie à propos des difficultés soulevées à tout instant par les Marocains. On espérait sans doute que, par ce moyen, il serait possible d'imposer à ces turbulents voisins le respect de la frontière. A cet égard, l'extrait ci-après de la lettre 341 du 2 mai 1881 de la lettre du commandant supérieur du cercle de Marnia au général commandant la subdivision de Tiemcen est très caractéristique.

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche
« n° 372 du 30 avril, par laquelle vous m'adressez in-extenso co-
« pie de la dépêche que M. le Gouverneur Général a reçue de
« M. le Ministre de France à Tanger au sujet du règlement de
« diverses questions de frontière. — Lors de la réception de votre
« télégramme du 23 avril confirmé sous le n° 337 qui prescrivait,
« sans restriction, de donner à ces nouvelles la plus grande pu-
« blicité, j'ai fait, en effet, afficher à Marnia une copie de ce
« document, mais dans le but unique de porter ces nouvelles à
« la connaissance des Européens, avant qu'elles ne leur soient
« données par les journaux. J'ai communiqué également cette
« dépêche à l'officier qui se trouvait à ce moment sur la fron-
« tière, afin qu'il en informe les chefs indigènes de cette ré-
« gion... » (A. C. M.) Registre des Minutes.

Il s'agissait évidemment de la solution donnée à nos réclamations au sujet des nombreux incidents provoqués par Si Ali Guider. Nos protestations ne paraissent pas étrangères au rappel de ce fonctionnaire, à la suite d'une mission de Mouley El Amine à Oudjda.

en indemnisant largement une caravane des Djemba dissidents, arrêtée le 13 mars sur le marché de Marnia et envoyée à Oudjda, après saisie des armes, des animaux et de l'argent trouvés en possession des individus qui la composaient.

L'attitude du dit fonctionnaire marocain indispose bientôt, au même point, tous ses administrés. Sa politique tortueuse ne réussit pas plus au delà qu'en deçà de la frontière.

.....
Le 11 mars (1), 6 soldats marocains en armes, envoyés par l'Amel à la poursuite de déserteurs, sont arrêtés et écroués à Marnia. Ils sont rendus au Gouvernement Chérifien après 4 mois de détention avec deux cavaliers réguliers qui avaient été mis également en état d'arrestation.

Le 8 avril, deux Chioukh Angad, qui hésitaient à faire cause commune avec les chefs du parti de l'opposition contre l'Amel, sont obligés de se réfugier sur notre territoire. Ils sont internés à El Gor (2), avec un certain nombre de tentes qui les ont suivis, puis autorisés, quelques mois après, à rentrer dans leur pays.

Le rappel de Si Ali Guider, annoncé et surtout désiré depuis longtemps, a enfin lieu.

Ce personnage quitte Oudjda le 13 mai. L'intérim des fonctions d'Amel est confié au Caïd El Hadj Bou Khazi (3), homme insignifiant à tous les points de vue. Nous relaterons en passant que, pendant son court séjour au poste d'Oudjda, l'Amel Si Ali Guider a créé à proximité de la ville, un marché dans le but de nuire à celui de Marnia, mais qui est tombé immédiatement après son départ.

.....
Marnia, le 20 décembre 1881.

Le Commandant Supérieur,
Signature illisible.

(1) En réalité le 10 mars.

(2) Dans la région d'El Aricha.

(3) Cet El Hadj Bou Khazi était certainement un mokhazeni de l'entourage de l'Amel. Au Maroc on donne en effet, très souvent, le titre de caïd aux cavaliers remplissant des fonctions de ce genre, alors qu'ils n'ont jamais eu le commandement d'aucune tribu.